

La déradicalisation, outil de lutte contre le terrorisme

Sébastien PIETRASANTA

Député des Hauts-de-Seine

Rapporteur du projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme

**Mission auprès du ministre de l'intérieur, Monsieur Bernard CAZENEUVE,
confiée par le Premier ministre, Monsieur Manuel VALLS**

Juin 2015

Le Premier Ministre

Paris, le 26 FEV. 2015

269 / 15 / SG

Monsieur le Député,

La France est traversée par des formes de mobilisation nouvelles, d'initiatives individuelles et de dynamiques collectives qui trouvent leur expression dans une radicalité exacerbée. Alors que la République a su appréhender ces évolutions, et même se renforcer au gré des différents mouvements qui ont, parfois non sans violence, marqué son histoire, ces radicalités représentent un nouveau défi.

Les expressions revendicatives se matérialisent de plus en plus souvent hors des mouvements politiques, syndicaux ou associatifs qui les ont longtemps canalisées, et donnent lieu à des initiatives individuelles ou collectives qui se forment et se nourrissent dans le rejet du pacte républicain, mettant à mal notre « vivre ensemble ». La révolution numérique n'est pas étrangère à ces évolutions.

Le basculement de nouvelles générations dans le terrorisme en lien avec les filières djihadistes, syriennes notamment, qui se matérialise par de complexes cheminements, une perte de repères psychologiques, une intégration défailante, des formations sur des théâtres de guerre, une violence absolue, constitue l'une des formes inquiétantes de ces radicalités. Elles peuvent conduire au pire, comme le montrent les dernières attaques terroristes des 7, 8 et 9 janvier 2015.

Le Gouvernement a arrêté un plan de lutte contre les filières terroristes et la radicalisation violente, présenté au conseil des ministres du 23 avril 2014. Le Parlement a définitivement adopté, le 4 novembre 2014, la loi renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme.

Au-delà de la prévention, lorsque l'individu est déjà radicalisé, l'Etat doit œuvrer pour une sortie de la radicalisation.

.../...

Monsieur Sébastien PIETRASANTA
Député
Assemblée nationale
126, rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Pour les individus qui ne sont pas encore partis, il convient de les dissuader de mettre leur projet à exécution, et de les accompagner dans une démarche de réinsertion. Pour ceux qui reviennent des zones de conflit, il faut éviter l'importation sur le territoire national de pratiques terroristes et permettre, autant que possible, leur réinsertion, qu'ils soient ou non incarcérés.

A l'échelle nationale, le comité interministériel pour la prévention de la délinquance est chargé d'élaborer et de coordonner la stratégie de prévention et de traitement de la radicalisation, qui est mise en œuvre au niveau de chaque département. Le traitement de la radicalisation passe par une approche pluridisciplinaire impliquant les travailleurs sociaux, mais aussi des spécialistes en psychiatrie et en psychologie tant la notion d'emprise mentale s'avère prégnante dans le processus de radicalisation. Parallèlement, un travail doit être réalisé en vue de l'élaboration d'un contre-discours, visant à démonter les ressorts de l'argumentation développée par les recruteurs.

Dans ce contexte où des projets ambitieux sont d'ores et déjà lancés, votre réflexion pourra porter sur les critères d'évaluation de ces nouveaux dispositifs, ainsi que sur la formulation de propositions pour les adapter ou les compléter.

Concernant le traitement des individus qui manifestent des velléités de rejoindre des terres de djihad mais se trouvent toujours sur le territoire national, une attention particulière devra être portée à ceux qui font l'objet d'une interdiction administrative de sortie du territoire français.

Concernant le traitement des retours, deux cas sont à distinguer. D'une part, les situations pour lesquelles des éléments suffisants conduisent à une judiciarisation, qui posent la question de la prise en charge des personnes sous main de justice. D'autre part, celui des individus pour lesquels un simple suivi administratif des services de sécurité est mis en œuvre, lorsqu'aucun élément ne justifie de poursuites judiciaires.

Dans les deux cas, la structuration, le pilotage et l'évaluation de ce volet « retour » reste à définir de manière explicite.

Les attaques terroristes du début d'année impliquent des initiatives nouvelles et fortes.

Un décret vous nommera, en application de l'article L.O. 144 du code électoral, parlementaire en mission auprès de Monsieur Bernard CAZENEUVE, Ministre de l'Intérieur.

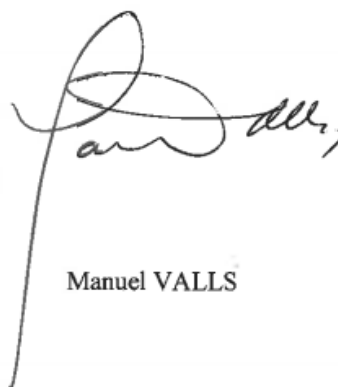
Vous procéderez aux consultations et concertations que vous jugerez utiles. Pour mener votre mission, vous pourrez solliciter les administrations centrales des ministères concernés, leurs réseaux territoriaux, et les opérateurs dont elles assurent la tutelle ou le contrôle. Il serait par ailleurs précieux de recenser les bonnes pratiques de nos partenaires étrangers, confrontés aux mêmes problématiques de prise en compte des individus radicalisés, compatibles avec les principes et les valeurs de la République.

.../...

3.

Je souhaite que vos conclusions puissent m'être remises le 30 juin prochain au plus tard.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Manuel Valls', with a long vertical line extending downwards from the start of the signature.

Manuel VALLS

SOMMAIRE

LETTRE DE MISSION.....	2
Avant-propos.....	7

I. LE DÉVELOPPEMENT DE L'ISLAM RADICAL EST UN PHENOMENE SANS PRÉCÉDENT PAR SON AMPLEUR ET LA SPÉCIFICITÉ DE SON PROCESSUS

1.1. La montée en puissance du phénomène de radicalisation

1.1.1 Un phénomène inédit par son ampleur en France.....	10
1.1.2 Un terreau social préexistant.....	13
1.1.3 Un contexte international favorable.....	14

1.2. La radicalisation : son processus et sa diversité

1.2.1 La question religieuse est peu présente dans la radicalisation.....	15
1.2.2 Internet, facteur d'accélération de la radicalisation et du recrutement.....	17
1.2.3 Les bouleversements sociétaux amplifient ce phénomène.....	17

1.3. L'absence de modèle probant, en matière de déradicalisation

1.3.1 La diversité et la portée limitée des expériences étrangères.....	18
1.3.2 L'ambition européenne d'une meilleure harmonisation.....	21
1.3.3 La difficile définition d'un processus de déradicalisation.....	23

II. FACE A CETTE SITUATION, LE GOUVERNEMENT A JUSQU'ICI CENTRÉ SON ACTION SUR LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

2.1. Un solide dispositif gouvernemental encore à parfaire

2.1.1 Les objectifs.....	24
2.1.2 Le pilotage administratif.....	25

2.1.3 L'organisation territoriale.....	27
--	----

2.2. Les atouts de ce dispositif et les difficultés rencontrées

2.2.1 L'organisation administrative récemment mise en place autour d'une plateforme nationale et des préfectures est claire et ne doit pas être complexifiée.....	29
---	----

2.2.2 Toutefois les procédures de recueil des signalements et de prévention des départs restent perfectibles.....	30
---	----

2.2.3 Surtout le dispositif devra être étoffé pour engager de véritables actions de suivi et de déradicalisation.....	31
---	----

III. LA MISE EN ŒUVRE DE VÉRITABLES ACTIONS DE DÉRADICALISATION NÉCESSITE DE CONJUGUER PROGRAMMES DÉDIÉS ET SUIVI INDIVIDUALISÉ

3.1. Améliorer le dispositif d'identification et d'évaluation des radicalisés.....	34
---	-----------

3.2. Organiser une prise en charge individuelle pour s'adapter à chaque cas.....	35
---	-----------

3.2.1 Renforcer les moyens pour un suivi en milieu ouvert des individus	37
---	----

3.2.2 Offrir aux juges une voie intermédiaire entre incarcération et contrôle judiciaire : un centre de déradicalisation.....	46
---	----

3.2.3 N'envisager le regroupement de radicaux en milieu carcéral qu'à l'appui d'un dispositif ambitieux d'accompagnement individualisé.....	49
---	----

3.3. Réduire l'ampleur du phénomène de radicalisation

3.3.1 Comment contrer le djihad médiatique ?.....	53
---	----

3.3.2 Construire un contre-discours.....	56
--	----

3.3.3 Revivifier le sentiment d'appartenance à la communauté nationale.....	59
---	----

Conclusion.....	62
-----------------	----

Les propositions.....	65
-----------------------	----

Tableau de synthèse du questionnaire aux préfectures.....	68
---	----

Avant-propos

La France est aujourd'hui confrontée à une menace terroriste inédite, touchée sur son sol par les attentats des 7, 8 et 9 janvier derniers et plus récemment encore en Isère. Notre pays doit désormais faire face aux départs de plus en plus nombreux de certains de ses ressortissants vers la Syrie. Ce phénomène est loin d'être marginal, puisque près de **1800 Français sont impliqués dans les filières djihadistes**. Les chiffres dépassent donc de très loin les départs cumulés sur 10 ans vers la zone afghano-pakistanaise. Tout le territoire français est concerné. Outre la question de sécurité posée par le retour des individus sur le sol européen, la problématique de la sortie de la radicalisation représente un enjeu crucial pour notre société. Nous ne sommes pas uniquement confrontés à un problème de sécurité, **il s'agit plus globalement d'un problème sociétal**.

Face à l'ampleur du phénomène, le gouvernement a adopté une série de mesures depuis plus d'un an. Dès avril 2014, il a lancé un **plan anti-djihad** pour endiguer le phénomène de départ vers la Syrie. La loi du 13 novembre 2014, dont j'ai été le rapporteur à l'Assemblée nationale, vient renforcer le plan anti-djihad du gouvernement. Elle prévoit notamment de bloquer des sites internet faisant l'apologie du terrorisme, crée le délit d'entreprise terroriste individuelle ainsi qu'une interdiction administrative de sortie du territoire. Elle a donc utilement complété l'arsenal judiciaire de lutte contre le terrorisme.

Nommé le 27 février 2015 par le Premier ministre, parlementaire en mission auprès du ministre de l'Intérieur sur la question de la déradicalisation, j'ai eu l'occasion de mener une cinquantaine d'auditions et une dizaine de déplacements, en France et en Europe (Belgique, Danemark, Royaume-Uni). A cela s'ajoutent les auditions auxquelles j'ai participé en tant que **membre actif de la commission d'enquête sur la surveillance des filières et des individus djihadistes à l'Assemblée nationale**. Ces rencontres m'ont permis de **mener une réflexion approfondie sur les possibilités de déradicalisation en France. Il convient de rappeler que nous sommes confrontés à un phénomène récent et extrêmement complexe. Si la radicalisation n'est pas une nouveauté, la déradicalisation constitue une réelle expérimentation et place les différents pays du monde face à un vrai défi**.

A l'étranger, on dispose d'ores et déjà de plusieurs expériences de déradicalisation. Les gouvernements européens ont adopté différentes méthodes pour lutter contre l'extrémisme islamiste. Les programmes ciblent généralement les jeunes à risques ou les personnes déjà emprisonnées, impliquées dans des activités ou des organisations terroristes. Même si ces dispositifs étrangers ont un premier retour positif, il faut pouvoir les adapter aux spécificités et à la réalité de la société française tout en les améliorant.

Les auditions ont mis en exergue le manque de recul pour tirer des conclusions sur l'impact des dispositifs en œuvre à ce jour. Ce rapport fait état de ces mesures et en propose d'autres afin d'apporter des réponses concrètes à la déradicalisation.

Avant tout développement, il importe de définir ce que l'on entend par la « radicalisation » et de désigner la cible. La radicalisation est le processus qui fait devenir plus fondamental. Elle se produit lorsqu'idéologie et actions violentes sont couplées¹. La définition de la radicalisation proposée par Pierre Conesa évoque de son côté « une légitimation intellectuelle, philosophique et religieuse du passage à la violence »². Il convient de préciser que la radicalisation ne concerne pas uniquement l'adhésion à l'islamisme radical. Il existe d'autres formes d'extrémismes comme le néo-nazisme par exemple. Toutefois, au regard de la spécificité et de l'ampleur de cette menace, notre rapport concerne uniquement la radicalisation islamiste.

La déradicalisation cible donc les acteurs terroristes et les radicalisés, que l'on appellera les « djihadistes », car c'est bien au djihad qu'appellent le Front Al-Nosra, le calife Al-Baghdadi et son Etat islamique³. Le djihad se définit comme une idéologie extrémiste et se manifeste dans l'action violente.

En Occident, le djihadisme s'étend progressivement depuis les années 2000. Il représente une véritable menace, à la fois réelle et symbolique, puisqu'il remet en cause les valeurs des sociétés européennes, telles que l'égalité, le vivre-ensemble ou la liberté d'expression. En France, le phénomène a pris un tournant décisif après les attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher qui ont fait 17 morts en janvier 2015. **Les nouveaux candidats au djihad sont de plus en plus jeunes, issus de toutes les classes sociales, et beaucoup sont inconnus des services de police. C'est en cela que réside toute la difficulté de la déradicalisation : les profils étant très différents, il n'est pas possible de proposer une solution unique.** Il faut adapter les dispositifs à la pluralité de cas afin de pouvoir mettre en œuvre un véritable suivi personnalisé.

Face à la multitude de profils, il ne peut y avoir une seule et unique réponse. Certains doivent être traités en milieu ouvert, d'autres dans un centre de déradicalisation et les plus dangereux en prison. En effet, un traitement exclusivement judiciaire et répressif de ce phénomène posera un problème inévitable dans les années à venir. Que faire des djihadistes qui sortiront de prison dans quelques années ?

Pour contrer la menace posée par la radicalisation religieuse, les politiques répressives sont insuffisantes. L'expérience montre que la déradicalisation est un processus extrêmement complexe et délicat à mettre en œuvre, il nécessite un véritable suivi, sur du long terme et une réelle connaissance de la radicalisation islamiste.

Dans tous les cas, le choix du traitement doit revenir à la justice en s'appuyant sur des éléments factuels. Toute la difficulté repose sur le **problème de la « taqîya⁴ »**, ou dissimulation, qui complexifie la déradicalisation. Quoi qu'il en soit, la justice et nos services de renseignements devront rester particulièrement vigilants.

¹ Farhad KHOSROKHAVAR, *Radicalisation*, Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 2014.

² Pierre CONESA, Conférence « Quelle politique de contre-radicalisation en France ? », publié le 18 mars 2015 par Classe Internationale.

³ Etymologiquement, « Jihad » veut dire « effort », il désigne à l'origine un effort sur soi et pour soi, pour se rendre meilleur et tendre vers un monde meilleur. Cette notion première a été pervertie par les extrémistes.

⁴ Pratique de dissimulation de son appartenance religieuse qui se fonde sur la loi islamique chiite et condamnée par certains sunnites

Les auditions ont par ailleurs souligné le fait qu'un des points primordiaux dans la déradicalisation est le lien social et le suivi individualisé. La radicalisation s'accompagne de l'insertion de l'individu dans un nouveau groupe qui lui procure une identité de substitution et le sens d'une dignité accrue. La déradicalisation doit pouvoir aider l'individu en question à s'immerger dans un milieu social qui puisse lui apporter des liens et le sentiment de ne pas être isolé. Il s'agit d'une véritable tâche de resocialisation pour détourner l'individu en rupture mentale et idéologique avec notre société.

En France, la problématique est spécifique du fait de l'Etat laïc. Aussi, le double défi pour la France aujourd'hui est de ne pas se couper de la communauté musulmane et d'intégrer l'islam dans la République. Les programmes de déradicalisation sont donc une partie intégrante de stratégies plus larges, qui relèvent de l'éducation à la tolérance religieuse et l'acceptation de l'autre. Ils sont un outil indispensable à la lutte contre le terrorisme.

I. LE DÉVELOPPEMENT DE L'ISLAM RADICAL EST UN PHENOMENE SANS PRÉCÉDENT PAR SON AMPLEUR ET LA SPÉCIFICITÉ DE SON PROCESSUS

I.1. La montée en puissance du phénomène de radicalisation

Des dizaines de Français ont toujours participé aux différents djihads que ce soit en Afghanistan, en Tchétchénie, en Ex-Yougoslavie ou plus récemment encore au Mali. Depuis 2012, comme d'autres pays, la France est confrontée à une montée en puissance des départs de ses ressortissants partis faire le djihad en Syrie et en Irak.

Ce phénomène est inédit par son ampleur et par la diversité des profils concernés.

1.1.1 Un phénomène inédit par son ampleur en France

Au 2 juillet 2015, nous comptons près de **1818 Français ou résidents étrangers** en France impliqués dans les filières djihadistes en Syrie et en Irak.

- 475 individus partis en Syrie et en Irak et actuellement sur zone (soit + 20 % depuis le début de l'année 2015, + 42 % sur 1 an, + 111 % depuis début 2014)
- 290 individus ont quitté la Syrie dont 220 sont revenus sur le territoire français.
- 322 sont en transit entre la France et la Syrie
- 121 sont morts au cours de combats, dont 10 lors d'opérations suicide
- 2 sont détenus en Syrie
- 608 ont manifesté des velléités de départs

S'agissant du chiffre global (1818), l'évolution est la suivante : +42% depuis le début de l'année 2015, +107% sur 1 an et +227% depuis le début de l'année 2014. La France reste le premier pays contributeur d'Europe occidentale à la composante djihadiste de l'insurrection.

En ce qui concerne les femmes, les mineurs et les convertis :

- 154 femmes sont localisées en Syrie ou en Irak et 74 en Turquie.
- 10 mineurs se trouvent en Syrie ; 4 y sont décédés depuis le début du conflit. 4 autres se trouvent en Turquie. Au total, 86 mineurs sont recensés pour leur implication dans ces filières djihadistes.
- La part de convertis est d'environ 20% (25% pour les femmes).

S'agissant des éléments géographiques, 89 départements français sont concernés par le phénomène des filières syro-irakiennes, y compris les départements d'Outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Réunion). Certaines régions sont toutefois plus concernées que d'autres : Ile-de-France, Rhône-Alpes, PACA, Languedoc-Roussillon, Nord-Pas-de-Calais et Midi-Pyrénées.

Au niveau pénal, le procureur de Paris constate également la montée en puissance rapide du phénomène de radicalisation, dénombrant depuis 2012, 164 saisines dans le contentieux Syrie-Irak sur le territoire français, dont :

- 135 dossiers en cours (74 informations judiciaires et 61 enquêtes préliminaires) ;
- 29 dossiers clôturés (4 jugements, 2 dénonciations officielles, 15 supplétifs ou jonction et 7 classements sans suite).
- 523 individus sont visés ou ont été visés par des enquêtes judiciaires, dont :
 - 185 individus mis en examen (113 placés en détention provisoire et 72 placés sous contrôle judiciaire) ;
 - 327 individus visés par des enquêtes en cours ;
 - 11 individus jugés,

Evolution du contentieux Syrie-Irak:

- saisines 2012 : 9
 - 1^{er} trimestre : 1
 - 2^{ème} trimestre : 1
 - 3^{ème} trimestre : 3
 - 4^{ème} trimestre : 4
- saisines 2013 : 26
 - 1^{er} trimestre : 3
 - 2^{ème} trimestre : 5
 - 3^{ème} trimestre : 10
 - 4^{ème} trimestre : 8
- saisines 2014 : 77
 - 1^{er} trimestre : 18
 - 2^{ème} trimestre : 14
 - 3^{ème} trimestre : 15
 - 4^{ème} trimestre : 30
- saisines 2015 : 52
 - 1^{er} trimestre : 30
 - 2^{ème} trimestre : 22 (au 23 juin 2015)

En outre, du 29 avril 2014 au 18 juin 2015, le Centre National d'Assistance et de Prévention de la Radicalisation (CNAPR), piloté par l'UCLAT (Unité de Coordination de Lutte contre le Terrorisme) qui gère le numéro vert mis en place par le Gouvernement, a pris en compte 2363 signalements.

Contacts des signalants :

- **65,04 %** via le numéro vert 0800 005 696 (soit 1537 cas) ;
- **11,09 %** via le formulaire accessible sur le site Internet du ministère de l'Intérieur⁵ (soit 262 cas) ;
- **23,87 %** transmis par un service de renseignement territorial, par courriel, lorsque les signalants ont directement fait leur démarche dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie (soit 564 cas).

Ces 2363 signalements concernent 2281 signalés⁶.

L'analyse des signalements permet de dégager un profil des 2281 signalés :

- 25,52 % de mineurs (soit 582 cas) ;
- 42,79 % de femmes (soit 976 cas) ;
- 56,38 % de convertis ou probablement convertis (soit 1286 cas) ;
- 12,23 % déjà partis, principalement en Syrie (soit 279 départs).

Depuis le 14 juillet 2014, 2246 primo-signalements provenant des Etats Majors de Sécurité (EMS) des préfectures ont été communiqués au secrétariat général concernant 2226 primo-signalés.

L'analyse de ces 2226 primo-signalés EMS permet de dégager un profil des nouveaux signalés :

- 24,71 % de mineurs (soit 550 cas) ;
- 27,27 % de femmes (soit 607 cas) ;
- 5,66 % déjà partis (soit 126 cas).

Le bilan global CNAPR/EMS s'établit désormais à un total de 4609 signalements (2363 signalements CNAPR + 2246 primo signalements).

⁵ Afin d'affiner les signalements, le CNAPR a pris le parti de rappeler lorsque c'est possible les personnes ayant rempli un formulaire Internet, et ce, avant toute information des services (DGSI et SCRT) et des préfectures.

⁶ Un même individu peut en effet faire l'objet de plusieurs signalements de personnes différentes.

Ces signalements concernent 4462 signalés⁷ (2281 signalés au CNAPR + 2226 primo signalés EMS) dont le profil est le suivant :

- 25,08 % de mineurs (soit 1119 cas) ;
- 35,16 % de femmes (soit 1569 cas) ;
- 08,99 % déjà partis (soit 401 départs).

Nous pouvons constater une surreprésentation du nombre de signalés convertis auprès du CNAPR. Cela peut s'expliquer par une facilité d'accès à l'information des familles non musulmanes.

1.1.2. Un terreau social préexistant

Ce phénomène de radicalisation s'est accéléré et se nourrit notamment des évolutions sociétales et sociales observables au cours des dernières décennies :

- l'éclatement de la structure familiale avec notamment la dévalorisation de l'autorité paternelle ;
- la perte d'audience des autorités institutionnelles, à forte valeur intégratrice (armée, école, églises,...) ;
- la suppression du service national qui assurait un brassage social ;
- la montée du chômage des jeunes ;
- la panne de l'ascenseur social ;
- la ghettoïsation de nos quartiers ;
- etc.

Ces évolutions ont parfois conduit une fraction de la jeunesse à la contestation sociale (cas des émeutes des banlieues en 2005). Plus fréquemment, on assiste actuellement à un désengagement social et politique, voire à un repli communautaire.

Le président du Conseil économique et social environnemental a récemment souligné, à cet égard, « *le risque de rupture potentielle de notre société* », qui rencontre de plus en plus de difficultés à appliquer la devise républicaine « Liberté, Egalité, Fraternité » à l'égard de jeunes, issus de milieux défavorisés, qui peinent à trouver leur place.

⁷ L'addition des 2281 signalés CNAPR et des 2226 primo-signalés donne 4507 signalés. Mais 45 ont fait l'objet d'un signalement EMS puis au CNAPR : ils ne sont donc comptabilisés qu'une fois dans le total EMS/CNAPR, soit 4462 signalés au total.

Il analyse ainsi qu' « *un certain nombre de jeunes déracinés sont en train de basculer dans la radicalisation, non pour contester la République, mais pour combler le manque de République* » et que « *le fait politique est en train de se transformer en fait religieux* ».

Il identifie « *un risque de dislocation sociale, si l'augmentation des richesses se fait sur une minorité* ».

Ces comportements trouvent un écho favorable dans le discours islamiste radical, fondé sur une démarche identitaire, communautariste, voire complotiste, qui conteste et combat notre modèle social et démocratique.

1.1.3. Un contexte international favorable

La montée en puissance du phénomène de radicalisation s'appuie aussi sur un environnement international favorable.

La politique de la France de vouloir lutter contre le régime de Bachar El Assad a été utilisée comme un prétexte légitime pour aller combattre aux côtés des groupes islamistes affrontant le pouvoir syrien.

Dans un contexte de mondialisation des échanges et des débats sur internet, le conflit syrien a acquis une visibilité internationale et l'émergence d'un projet d'Etat islamique une attractivité certaine, auprès de jeunes, pas seulement musulmans, en panne d'idéal et de projet.

Ainsi, depuis la création de l'Etat islamique, doté d'un territoire, aux frontières de la Syrie et de l'Irak, l'idée de venger les torts causés aux musulmans partout dans le monde s'incarne désormais en un lieu et justifie toutes les exactions.

Daech place les musulmans dans une logique transnationale : ils ne sont plus liés à un Etat, mais vont prendre une revanche sur ce qui est perçu comme une humiliation systématique de la communauté musulmane par les puissances occidentales et régénérer le monde.

Le nouvel engagement politique d'une frange de notre jeunesse se traduit par la participation ou le soutien à ces groupes terroristes. C'est la nouvelle idéologie du XXI^{ème} siècle.

Cet embrigadement peut également conduire à commettre des attentats sur notre territoire national.

Cette situation affecte l'ensemble des pays occidentaux et notamment européens. Ainsi, sur les près de 20 000 combattants étrangers, on compte plus de 5 000 européens. Ce phénomène est européen et mondial.

1.2. La radicalisation : son processus et sa diversité

La radicalisation s'inscrit au carrefour d'un processus psychologique (un sentiment victimaire de non-reconnaissance, voire de préjudice) et d'une logique idéologique, à fondement identitaire et communautariste, en rupture avec l'idée de pacte républicain et de démocratie. Elle est également souvent favorisée par une rupture sociale ou familiale.

1.2.1 La question religieuse est en réalité peu présente dans la radicalisation

Les experts et les praticiens analysent que, le plus souvent, ce processus relève moins d'une adhésion aux préceptes de l'islam, fondée sur la connaissance du Coran, que d'une quête existentielle, dans un contexte de mal-être psychologique et social :

Le discours djihadiste vient combler une faille identitaire, bien plus qu'un désir de religion :

« Le phénomène de radicalisation n'a rien à voir avec la religion », souligne le préfet Pierre N'Gahane, directeur, délégué du CIPD, chargé du volet prévention du dispositif. Il ne s'agit pas de conversions à l'islam, mais au radicalisme, même pour les musulmans ».

Le juge d'instruction au pôle antiterrorisme du Tribunal de grande instance de Paris, Marc Trévidic témoigne du peu de culture religieuse des individus revenant de Syrie, certains ne connaissant même pas les cinq piliers de l'Islam.

La religion est davantage un prétexte ou une excuse. En réalité, il y a très souvent une fragilité ou un décrochage chez ceux qui partent.

La plupart des radicalisés ont en commun une situation d'échec, de rupture, une quête de sens ou d'identité. Le trouble ressenti par la jeunesse n'est pas nouveau mais son expression, un engagement radical, l'est :

« Une partie de la jeunesse vit une véritable frustration, le sentiment de ne pas appartenir à la communauté nationale, explique Pierre N'Gahane. Ils auraient pu s'accrocher à n'importe quelle branche : une secte, le suicide, l'armée ou la drogue ».

Daech cherche notamment à encourager cette quête d'idéal auprès des jeunes filles, souvent des proies faciles, en leur proposant de s'engager pour des actions humanitaires. Malheureusement de nombreuses adolescentes et jeunes filles se sont faites trompées par la propagande de l'organisation terroriste.

Comme l'explique Dounia Bouzar, anthropologue, les jeunes radicalisés se rattachent à un kit « prêt à penser ». L'Etat islamique leur propose une terre où ils pourront se reconstruire et auront l'impression d'être considérés et valorisés.

C'est un kit que les djihadistes leur offrent: un accueil, un projet, une valorisation d'eux-mêmes, de l'argent... Le discours des radicaux djihadistes donne réponse à tout, sans laisser de place au doute ou au questionnement, c'est ce qui attire probablement dans l'islam radical.

Cette quête identitaire peut amener encore davantage à une rupture avec l'environnement familial et social.

Dounia Bouzar explique les différentes étapes de ce processus :

La première étape est d'arracher le jeune à son cadre de socialisation, de le pousser à se couper de ses proches et de sa culture, pour se rapprocher des « purs ».

Il tend à substituer l'autorité du groupe à l'autorité parentale : en lui inculquant une série de conduites et d'interdits religieux, les radicaux amènent le jeune à se couper de sa famille (il ne peut plus prendre ses repas avec eux), voire à s'opposer frontalement.

Les parents sont déchus de leur statut, en tant que mécréants (même pour les pères musulmans), remplacés par un « mahram » (tuteur) et potentiel époux pour les filles. Les jeunes signifient explicitement à leurs parents qu'ils ne leur reconnaissent plus d'autorité.

Ensuite, « *l'islam radical fournit une prothèse identitaire* »: il propose au jeune désocialisé une vision millénariste et apocalyptique du monde, dans laquelle le groupe pur ne doit pas se mélanger aux autres pour pouvoir sauver la planète du mal occidental.

« *Le discours djihadiste sépare le pur de l'impur, la vérité du complot, autant de notions qui apparaissent comme structurantes dans les crises d'adolescence aiguës* », selon le psychiatre Serge Hefez, qui a suivi une dizaine de familles d'adolescents radicalisés.

1.2.2. Internet, facteur d'accélération de la radicalisation et de recrutement

Internet et les réseaux sociaux jouent un rôle essentiel dans la radicalisation et le recrutement des individus. Dès 2007, Ayman Al Zawahiri déclarait que ceux qui mènent le djihad médiatique sont des soldats anonymes de la cause au même titre que ceux qui combattent dans les zones de conflit et leur promettait le paradis en récompense. Ces propos illustrent bien la place essentielle, parfaitement comprise par les terroristes eux-mêmes, qu'occupe la communication sur Internet. Daech maîtrise parfaitement toutes les potentialités de l'espace numérique, diffusant des messages de propagande généralement bien conçus et incisifs, traduits dans toutes les langues. Ce sont de vraies productions hollywoodiennes qui permettent de recruter de nombreux individus et en particulier les mineurs.

Internet permet au jeune de rejoindre une communauté virtuelle de substitution. Le fait que la communauté religieuse soit virtuelle rend l'isolement d'autant plus fort.

Cette consultation d'Internet n'entraîne pas nécessairement une fréquentation des mosquées et une pratique religieuse visible. Certains parcours passent néanmoins par l'endoctrinement religieux à la mosquée et une démarche de conversion officielle. Mais ce n'est pas toujours le cas : beaucoup de jeunes n'ont pas de comportement religieux jusqu'à la veille du départ.

Ils sont alors de fait plus difficiles à détecter, même si la plupart du temps on peut tout de même déceler une forme d'isolement et une rupture avec l'environnement (ne plus voir ses amis ou arrêter son activité sportive ou ses études...).

Néanmoins, tout n'est pas la faute d'Internet ! Il peut exister de réelles filières faisant de la propagande et du recrutement au sein de certaines mosquées ou dans certains quartiers populaires. L'effet de groupe ou de mimétisme a entraîné des jeunes d'un même quartier ou d'une même ville à partir à plusieurs.

1.2.3 Les bouleversements sociétaux amplifient ce phénomène

Le phénomène concernait jusqu'alors des jeunes « fragilisés sur le plan social et familial », ayant un lien avec l'immigration (2^{ème} génération) ou la religion, ou encore sans attache au territoire.

La France est aujourd'hui marquée par un phénomène massif : les départs de convertis. Ceux-ci représentent près d'un quart des départs (23%) en Syrie et en Irak. La part de convertis à l'islam progresse considérablement (près de 20% en plus par an). La conversion est un point de passage vers l'islam radical, qui offre aux yeux de certains jeunes l'attrait d'une aventure, basée sur les valeurs de l'islam. On peut distinguer trois profils principaux de convertis à l'islam. Il y a les conversions dans le but de se marier, les conversions à l'extrémisme, sans connaissance théologique et les conversions à l'islam plus « réflexif », avec une connaissance de la religion.

Il touche aussi à présent des athées et des jeunes qui n'ont pas forcément de rapport à l'exil ou à l'immigration, mais relèvent d'un milieu social et familial plutôt favorisé (parents présents, attentifs...).

A cela s'ajoute une proportion croissante de départs impliquant des familles et des femmes, ce qui est particulièrement nouveau dans le djihad. On va en Syrie pour y faire sa vie, fonder une famille ou élever ses enfants...

Nous constatons bien la diversité des profils, ce qui engendre une grande difficulté pour établir des critères fiables d'identification et proposer des traitements adaptés à chaque profil.

1.3. L'absence de modèle probant en matière de déradicalisation

Les gouvernements européens ont retenu une approche très différente des pays musulmans pour lutter contre l'islamisme radical : très réticents à s'impliquer dans les affaires religieuses, ils se sont le plus souvent abstenus de contester directement le contenu doctrinal de l'islam politique pour éviter de s'inscrire dans une guerre de religion.

1.3.1. La diversité et la portée limitée des expériences étrangères

Pour autant, leurs expériences sont marquées par une grande diversité d'approches :

Au Royaume-Uni

Le modèle britannique de gestion communautaire de la prévention et de la déradicalisation est intéressant par son envergure et par l'implication d'acteurs locaux crédibles, issus de la société civile. Des mesures de prévention ont été prises entre les villes et un système de mentors agréés par des autorités antiterroristes a été mis en place.

Les autorités britanniques estiment à 600 le nombre de « *foreign fighters* », dont 300 personnes présentes sur les zones de djihad, mais à plus d'un millier le nombre d'islamistes radicaux et sympathisants vivant en Grande-Bretagne. La stratégie antiterroriste « *Contest* », initiée en 2003 et révisée en 2009 (« *Contest 2* ») s'articule autour de quatre objectifs : *Prevent*, *Pursue*, *Protect* et *Prepare*. Ce programme est piloté, à l'échelon des districts, par un « *Chanel coordinator* ».

En mai 2013, le meurtre d'un policier dans la banlieue de Londres a cristallisé la volonté publique d'instaurer de nouvelles procédures pour lutter contre la radicalisation dans les prisons, où des programmes d'éducation coraniques (Tarabiyah) ont été développés. Près de 200 personnes ont suivi ces programmes depuis 2014.

Plus largement, « **Channel** » consiste, dans une stratégie de prévention, à mobiliser différents acteurs de la société, non seulement policiers mais aussi membres de la société civile, dans le domaine de la santé ou de l'éducation pour capter des signaux de radicalisation et intervenir le plus rapidement possible

D'autres programmes ont été mis en œuvre, tels que les programmes « Pathfinder », « Healthy Identity Interventions » et IBAANA.

- Le **programme « Pathfinder »** (« éclaireur ») est national. Il vise la coordination des différents acteurs de lutte anti-terroriste au sein du milieu carcéral. Des réunions d'évaluation sont tenues régulièrement au sein de chaque établissement pénitentiaire. Dans ces réunions, des experts aux profils variés peuvent être appelés à participer : des psychologues, imams, agents du ministère du travail en charge de la réinsertion et de l'égalité des chances, des agents de la Border Force... Une base de données permet de suivre chaque détenu signalé tout au long de son séjour carcéral quel que soit son établissement d'hébergement.
- Le programme d'intervention « **Healthy Identity interventions** » ou **HII**, vise à déradicaliser et apporter les éléments de langage au discours de contre radicalisation lancé par le programme Prevent. Il veut encourager les participants à se désengager des groupes extrémistes, de leur cause et/ou de leur idéologie. Les interventions sont conduites en tête-à-tête, ou bien avec deux consultants, la notion d'identité étant le cœur de l'intervention.
- Le **programme IBAANA** est récent, il est basé sur l'utilisation de la théologie pour combattre l'islamisme dans les prisons. Il prévoit de cibler les djihadistes que vont rencontrer des aumôniers musulmans ou des imams, dont les références religieuses sont rigoureusement contrôlées par les autorités pénitentiaires. Si l'on détecte une radicalisation de la part d'un prisonnier, il est transféré ou placé à l'isolement. A la fin de sa peine, le détenu devra obligatoirement intégrer le programme *Channel* qui prévoit un accompagnement et un suivi social.

(Source : Notes de l'Ambassade de France à Londres).

En Allemagne

Fondé sur l'expérience acquise dans la déradicalisation de l'extrême-droite, le modèle allemand s'appuie sur les initiatives de la société civile et englobe l'ensemble des facteurs, non seulement idéologiques et religieux, mais aussi personnels, dans la démarche de déradicalisation. C'est une approche holistique des initiatives de déradicalisation avec l'intégration des variables idéologiques, pragmatiques et émotives pour traiter les facteurs.

Le chercheur Asiem El-Difraoui souligne que les premières mesures du gouvernement fédéral et des Etats fédérés consistent dans le renforcement de l'appareil de sécurité et dans le recrutement de ceux qui avaient étudié la langue arabe et l'islamologie.

Des assises organisées au niveau des différents länders avec des spécialistes, scientifiques, journalistes, chercheurs, services de renseignement et membres des institutions policières. Des assises et des colloques ont été ouverts aux services de la protection de la jeunesse, services sociaux, écoles et associations de la société civile. Dans les Etats fédérés, les acteurs locaux incluant mairies et leurs différents services, policiers ruraux et associations sont réunis sous les auspices des services de renseignement pour les alerter et les informer sur les signes de radicalisation.

- Le programme intitulé « **Violence Prévention Network** » (VPN) travaille depuis juillet 2014 avec des islamistes radicalisés, des personnes qui souhaitent se rendre à l'étranger et des individus revenus et leurs familles. VPN propose un travail de prévention dans les écoles et contribue à la formation des futurs formateurs au niveau des enseignants, travailleurs sociaux et équipes des services de jeunesse. Le programme phare du VPN est la déradicalisation en prison. Deux douzaines de détenus sont suivis en deux groupes séparés : le premier réunit les individus se trouvant pris dans un processus de radicalisation et le second ceux qui sont déjà extrêmement radicalisés. Une partie de ces détenus sont condamnés à des peines lourdes soit pour appartenance à Al-Qaïda, à l'Etat islamique, ou pour tentatives d'organisation d'attentats sur le sol allemand.

En outre, un important travail de recherche est mené avec un effort d'information préventive piloté par des « offices de la protection » des länders. Cet exercice de diplomatie publique a permis d'atteindre un grand public et de renforcer les liens avec la population, y compris une partie des musulmans d'Allemagne. Ces « liens de confiance » représentent une étape fondamentale pour la détection de la radicalisation. Sa conduite décentralisée limite toutefois l'échange d'informations entre les différents acteurs.

(Source : « Les politiques de déradicalisation en Allemagne », par Asiem El-Difraoui. Janvier 2015).

Au Canada

Le phénomène de radicalisation est très récent au Canada. Le sujet a pris forme en automne dernier, dans un contexte de montée d'islamophobie au sein de la population. La police de Montréal travaille dans une philosophie de prévention et de mobilisation communautaire qui préside à l'organisation de la lutte contre la radicalisation. La dimension « police de proximité » est très importante pour son travail. Des projets de centre de prévention de la radicalisation, financés par la ville sont en cours actuellement.

Une mosquée de Toronto (Masjid el-Noor) a développé un programme en douze points pour remettre dans le droit chemin des jeunes tentés par le djihad. Véritable « cure de désintoxication ». Le programme en douze étapes a pour but de se débarrasser progressivement de l'attirance à l'idéologie radicale. Les préconisations suivantes sont faites : utiliser des versets du Coran qui parlent de paix et de bonne conduite, apprendre qui est Mahomet, sa sagesse, insister sur les liens entre islam, judaïsme et christianisme, mieux connaître la société

canadienne... Une bonne partie du programme consiste à écouter les jeunes et à leur parler des dommages causés par les attentats islamistes. Ce programme est organisé par des imams, des travailleurs sociaux, des responsables d'associations musulmanes. L'influence de certains prédicateurs est une donnée essentielle du problème, ils doivent modérer leur discours.

Encore limitées dans leur application, ces expériences manquent cependant du recul suffisant, pour qu'il soit légitime d'en tirer des conclusions directement transposables en France. Par ailleurs, il n'est pas toujours possible de s'inspirer des modèles étrangers, du fait des différences entre nos sociétés.

1.3.2. L'ambition européenne d'une meilleure harmonisation

Dans ce contexte, du fait de la grande diversité des expériences en cours et de l'absence d'enseignements définitifs, faute de recul suffisant, l'Union européenne ambitionne cependant d'identifier et de diffuser les bonnes pratiques, en vue de promouvoir à terme des orientations plus harmonisées, à l'échelle communautaire.

Cette démarche s'appuie notamment sur les travaux d'instances internationales, comme :

- **Le RAN** (*Radicalisation Awareness Network*) qui est une plateforme de concertation instaurée par la Commission européenne. Il constitue un réseau d'échange composé d'acteurs ayant tous acquis de l'expérience en matière d'approche de la radicalisation dans différents secteurs. Ce réseau d'échange travaille sur le contre-discours et plaide, au niveau communautaire, pour une meilleure sensibilisation des praticiens, une plus grande implication des communautés et des familles. Tout en reconnaissant la compétence des États membres de l'Union en matière de sécurité, la stratégie présente des normes et mesures communes pour prévenir la radicalisation et le recrutement de terroristes, classées en trois grandes rubriques:
 - entraver les activités des réseaux et des individus qui attirent de nouvelles recrues dans les rangs terroristes,
 - faire en sorte que la voix de l'opinion majoritaire l'emporte sur celle de l'extrémisme,
 - promouvoir, avec plus d'énergie encore, la sécurité, la justice et la démocratie et s'employer à offrir un avenir à chacun.
- **Le United Nations Inter-regional Institute for Crime and Justice (UNICRI)**, organisme des Nations unies, a recensé, dans un mémorandum, un ensemble de bonnes pratiques, en matière de réhabilitation et de réinsertion des délinquants extrémistes violents (mémorandum de Rome).

Le United Nations Inter-regional Institute for Crime and Justice (UNICRI)

Le programme lutte contre l'attrait du terrorisme dans le cadre de l'équipe spéciale de lutte contre le terrorisme de l'Organisation des Nations Unies. L'Institut aide les États membres qui en font la demande à concevoir, développer et mettre en œuvre des programmes de réadaptation et de réinsertion des extrémistes violents en milieu carcéral, appuyant ainsi la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies. Il aide les gouvernements qui en font la demande à renforcer leurs capacités institutionnelles, en particulier en milieu carcéral.

En Indonésie, les services pénitentiaires mettent au point le premier outil complet d'évaluation des risques liés aux extrémistes violents adapté à la culture indonésienne, tout en élaborant et en mettant en œuvre des programmes de réadaptation des extrémistes violents. L'UNICRI collabore avec le Gouvernement indonésien dans le cadre de ces travaux novateurs.

L'UNICRI a lancé un programme expérimental innovant qui vise à aider les gouvernements des régions du Sahel et du Maghreb à lutter contre la radicalisation et l'extrémisme violent en renforçant la capacité d'adaptation des organisations de la société civile. Il s'agit notamment de prévenir et de combattre la radicalisation, le recrutement de terroristes et l'extrémisme violent, ainsi que de diffuser les enseignements tirés et les meilleures pratiques.

Il préconise :

- Le renforcement des capacités du secteur de la sécurité et des services de répression à engager une collaboration avec la société civile.
- L'amélioration des capacités des organisations de la société civile à prévenir et combattre le terrorisme;
- Le renforcement des capacités des médias à contribuer à l'instauration d'un environnement médiatique responsable et pluraliste favorisant la lutte contre le terrorisme;
- Une meilleure compréhension des facteurs de radicalisation menant au terrorisme chez les groupes vulnérables, grâce notamment à des évaluations ciblées sur des régions précises devant orienter l'élaboration de nouvelles initiatives.

Le coordinateur de l'Union européenne pour la lutte contre le terrorisme, Gilles de Kerchove, souligne la nécessité de **développer une politique plus coordonnée au niveau européen**. Il est désormais nécessaire de rechercher des dénominateurs communs permettant d'établir un socle commun d'une coopération entre les Etats membres. Par ailleurs, **la mise en œuvre du PNR (Passenger Name Record)** doit permettre de renforcer la collecte coordonnée des données relatives aux passagers.

1.3.3 La difficile définition d'un processus de déradicalisation

A ce stade, on peut constater qu'il n'existe pas de méthode unique de déradicalisation. La déradicalisation n'est pas ainsi simplement l'inversion de la radicalisation. Il s'agit d'un processus d'émancipation du radicalisme qui encourage la réintégration de l'individu dans la société.

Telles sont d'ailleurs les conclusions du récent rapport d'Asiem El Difraoui, docteur en science politique et enseignant à Sciences Po Paris, sur les politiques de déradicalisation. Au terme de son étude, celui-ci considère en effet que :

- Il n'existe pas de recette miracle en matière de déradicalisation, ni de garantie que le processus produise les résultats escomptés ;
- La déradicalisation nécessite cependant une forte volonté politique qui doit s'inscrire dans la durée ;
- L'inclusion des élus locaux est déterminante ;
- Une approche trop sécuritaire vis-à-vis des communautés musulmanes peut renforcer un sentiment de stigmatisation et mener à une forte communautarisation, voire à la radicalisation.

Ainsi, il existerait seulement des éléments de crédibilité d'une démarche de déradicalisation : un enracinement local, un savoir religieux, un suivi dans la durée.

L'expérience montre que la déradicalisation est un processus complexe et délicat à mettre en œuvre, parce qu'il consiste à modifier ou à neutraliser des signes, des idéologies, des comportements liés à des croyances religieuses et à des idéaux de lutte armée, perçus comme révolutionnaires.

Dans ce contexte, et en l'absence de recul, nous considérons que le processus de déradicalisation devrait se développer parallèlement dans 3 directions :

- l'élaboration d'un contre-discours
- l'accompagnement psychologique individualisé
- le suivi pluridisciplinaire en vue du rétablissement des liens familiaux, sociaux et économiques.

II. FACE A CETTE SITUATION, LE GOUVERNEMENT A JUSQU'ICI CENTRÉ SON ACTION SUR LA PRÉVENTION DE LA RADICALISATION

Les pouvoirs publics en France ont pris la pleine mesure de l'ampleur des départs de leurs ressortissants vers les théâtres d'opération syriens et irakiens afin de rejoindre des organisations terroristes. L'identification de ce risque, lié à une nouvelle génération de terroristes susceptibles de frapper le territoire national, a suscité une réaction déterminée de l'Etat.

2.1 Un solide dispositif gouvernemental encore à parfaire

C'est dans ce contexte que, lors du conseil des Ministres du 23 avril 2014, le Gouvernement a présenté un plan de lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes, comportant un volet répressif, avec la présentation d'un nouveau projet de loi anti-terroriste, s'ajoutant à un arsenal juridique déjà très complet et un volet préventif, visant à combler les insuffisances du dispositif existant.

2.1.1. Les objectifs

Le dispositif, annoncé alors, affiche quatre objectifs complémentaires:

- contrarier les déplacements des terroristes vers ou depuis la Syrie, par le renforcement des contrôles et des décisions de retrait des documents de voyage,
- intensifier la lutte active contre les filières djihadistes, en développant le suivi des personnes signalées et la lutte contre le cyber-terrorisme,
- développer la coopération internationale avec les autres pays de départ et les pays de transit,
- conduire des actions préventives en développant un contre-discours et un dispositif de réinsertion individualisé.

Ses dispositions répressives s'appuient sur la loi du 13 novembre 2014, renforçant les dispositions relatives à la lutte contre le terrorisme.

Conscient toutefois qu'une approche uniquement répressive ne suffirait pas à endiguer le phénomène, le dispositif comporte aussi des actions préventives et ambitionne de développer un contre-discours, pour contredire les prêcheurs de haine.

2.1.2. Le pilotage administratif

Ses modalités de mise en œuvre ont été précisées par la circulaire du ministre de l'intérieur, en date du 29 avril 2014, avec l'objectif de détecter les cas de radicalisation et de proposer aux individus, non judiciairisés, un suivi psychologique et social.

a) Le dispositif retenu s'appuie notamment sur la mise en place d'un Centre National d'Assistance et de Prévention de la Radicalisation (CNAPR), doté d'un numéro vert pour recueillir les signalements, complété d'une page web dédiée, sur le site Internet du ministère de l'intérieur.

Il regroupe une équipe de professionnels, formés à écouter et orienter les familles. Les signalements collectés sont ensuite retransmis à chacun des préfets concernés, selon le lieu de résidence du signalant, dans la perspective d'une prise en charge adaptée.

Lancée le 29 avril 2014, la plateforme de signalement a été rattachée à l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT).

Les appels téléphoniques sont traités par une dizaine d'écouterants, réservistes expérimentés de la police nationale. Les écouterants bénéficient de l'appui d'un psychologue clinicien, dont la mission est à la fois de prendre leur relais sur certains appels compliqués et de leur apporter une assistance psychologique en tant que de besoin.

Une telle structure constitue une avancée décisive car elle permet la prise en charge de l'entourage des personnes radicalisées et l'identification des situations problématiques nécessitant un suivi par les pouvoirs publics.

Ce dispositif a en effet permis de mettre au jour un grand nombre de cas de radicalisation. La plateforme reçoit une centaine d'appels par mois.

Chaque cas avéré fait l'objet d'une fiche récapitulative validée par un cadre de l'UCLAT et adressée aux états-majors de la Direction générale de la sécurité intérieure (DGSI), du Service central du renseignement territorial (SCRT) et les états-majors de sécurité (EMS) départementaux.

Les cas repérés localement font l'objet d'une remontée d'information à l'UCLAT qui les consolide dans ses statistiques. Toutes les situations détectées font à cet égard l'objet d'un traitement de données à caractère personnel.

Avant de pouvoir répondre sur la plateforme, les réservistes, choisis au regard de leur expérience professionnelle en ce domaine, ont suivi un stage de sensibilisation de deux jours. La formation est assurée par des membres de l'UCLAT et des universitaires spécialistes de l'islam. L'objectif est de leur expliquer la radicalisation et ses signes de reconnaissance, souvent liés à des ruptures familiales, éducatives, comportementales...

A partir de critères, l'équipe traite les appels, aidée par une psychologue, qui rappelle les familles en grande détresse. A leurs côtés, deux policiers en activité sont chargés de trier les appels et de valider les signalements, qui émanent en grande majorité de parents démunis redoutant de voir leur enfant partir faire le djihad. Des indicateurs sont mis à la disposition des écoutants, leur permettant de détecter les « signaux faibles » de radicalisation.

Les indicateurs de la radicalisation utilisés par le CNAPR (démarche ASPECT)

Apparence : repérer les modifications vestimentaires importantes progressives ou soudaines et les attributs physiques ritualisés : barbe pour les hommes, refus de coquetterie pour les jeunes filles, usage d'accessoires « culturels » (bâton de siwak, musc), touchant à l'identité sociale (prénom). NB : cet indicateur n'est pas déterminant, en raison de la dissimulation de plus en plus pratiquée.

Stratégie : stratégie d'adhésion / de dissimulation: plusieurs profils sur les réseaux sociaux, l'un connu des proches et « soft » et l'autre, sous un pseudo parlant (oum... pour les JF et abou... pour les JH) plus « hard ». Stratégies de revendication : enjeu des espaces interstitiels : chemin de la maison à l'école, promenades du mercredi ou samedi avec les copines en jilbab.

Profil : d'exposition des jeunes adultes ou mineurs convertis : Précarité sociale et affective, comme facteur aggravant. Fragilité psychologique et/ou antécédents judiciaires. Profil « Lancelot » pour les JH et « Mère Thérèse » pour les JF. Connaissances spécifiques détenues par le jeune : informatique, explosif (artificier), pilotage aéronefs.

Environnement : précarité du lien intrafamilial. Milieu socio-culturel fragilisé et déstructuré. Environnement pathogène (parent dépressif ou suicidaire). Présence d'antécédents transgressifs (abus, violence, viols...) non signalés pour préserver l'économie familiale.

Comportement : pratiques religieuses hyper ritualisées : mimétisme socio-culturel (importance de la notion de pureté). Rupture avec proches et environnement habituel.

Théories et discours : propos littéralistes et stéréotypés. Adhésion et proclamation de théories complotistes et conspirationnistes. Discours anti-occidental et anti-juif.

b) **Le dispositif assigne surtout un rôle majeur aux préfets de département en matière de prévention et de traitement de la radicalisation**, auxquels il est demandé de mobiliser l'ensemble des services de l'Etat et leurs partenaires institutionnels (collectivités locales, associations), pour analyser les signalements recensés, prévenir d'éventuels départs vers le Proche-Orient et, pour les individus non judiciarisés, mettre en place des parcours individualisés de réinsertion.

c) **Il confie enfin au comité interministériel de prévention de la délinquance (CIPD) le pilotage national du dispositif**. Il lui revient, à ce titre, la responsabilité de coordonner l'action des différentes cellules de veille au sein d'un comité de pilotage, mais aussi de recenser et de diffuser les bonnes pratiques et d'organiser des actions de formation spécialisées, à l'attention des acteurs locaux.

2.1.3. L'organisation territoriale

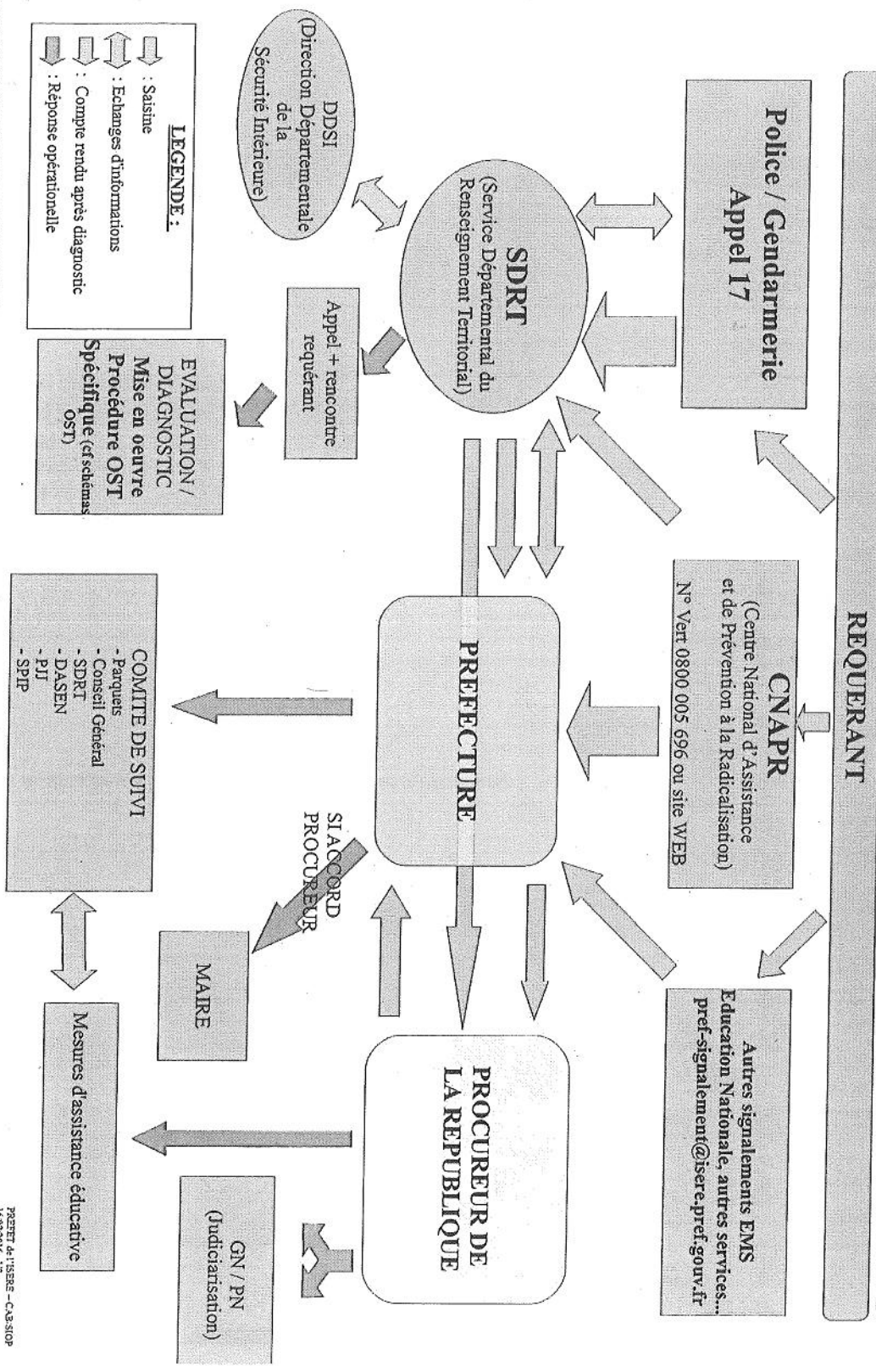
Dans les départements, les préfets ont été ainsi conduits :

- à préciser les procédures d'instruction des signalements, organisées autour des services départementaux de renseignement territorial (SDRT) et d'opposition à la sortie du territoire, pour protéger les mineurs,
- à mettre en place le cadre administratif de pilotage du dispositif. Il s'organise autour d'une cellule de suivi pour la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles, dont la composition, autour du préfet et du procureur de la République, peut varier selon les spécificités de chaque territoire.

Ce dispositif s'appuie sur trois piliers :

- l'état-major de sécurité (EMS), appelé par la circulaire du 25 juin 2014 à « *suivre l'évolution de la situation au niveau local, à sensibiliser les services et à évoquer les difficultés qui auraient été mises en évidence dans le cadre des cellules de suivi* »,
- un comité de suivi mensuel, pour assurer le suivi concerté des cas individuels,
- un réseau de référents de terrain, impliquant l'ensemble des services, pour capter les signaux faibles et faire remonter les signalements.

PROCEDURE DE TRAITEMENT DES SIGNALEMENTS DE RADICALISATION en ISERE Cf. Instruction ministère Intérieur n° INTK1405276C du 29 avril 2014



2.2. Les atouts de ce dispositif et les difficultés rencontrées

A l'appui d'auditions des responsables des administrations concernées et de visites sur le terrain qui ont permis de rencontrer les différents acteurs, ainsi que d'un questionnaire adressé aux préfetures sur le fonctionnement du dispositif en place, ses difficultés et les pistes d'améliorations envisageables, ressortent notamment les constats suivants :

2.2.1. L'organisation administrative, récemment mise en place, autour d'une plateforme nationale et des préfetures de département est claire et ne doit pas être complexifiée.

Elle concilie, en effet :

a) Un pilotage efficace du dispositif par les instances nationales:

Il s'appuie sur une plateforme nationale, dotée d'une forte visibilité, avec un numéro vert et un site internet. Elle permet de recueillir un nombre important de signalements. L'UCLAT a dédié à sa gestion d'importants moyens.

Le pilotage du dispositif par le CIPD permet de repérer et de diffuser les bonnes pratiques. Il vient efficacement en appui des préfetures et permet de financer des formations et des actions-pilotes.

Tout au plus quelques préfetures relèvent-elles que certains ministères relaient insuffisamment le dispositif auprès de leurs services déconcentrés.

b) Un maillage du territoire, mobilisant les moyens au plus près du terrain, pour recueillir et traiter les signalements:

Ce maillage est important dans la mesure où le phénomène de radicalisation concerne à présent tout le territoire (87 départements) et touche non seulement les périphéries urbaines, mais également les zones rurales.

Il permet d'adapter les moyens mobilisés à l'ampleur du phénomène et de mobiliser les moyens administratifs et partenariaux les plus pertinents.

La bonne coordination des services de l'Etat autour du préfet de département y concourt activement. Elle permet de mobiliser les services de police et de gendarmerie pour le recueil et le traitement des signalements, autour du SDRT qui joue un rôle essentiel pour l'instruction des dossiers. Elle a permis de définir les procédures de traitement partenarial des dossiers.

La coopération constructive des Parquets, de l'administration pénitentiaire et des services de l'Education nationale mérite d'être relevée. La collaboration des juges du siège s'avère plus délicate, dans la mesure où leur décision ne peut être liée à la participation à une instance administrative.

2.2.2. Les procédures de recueil des signalements et de prévention des départs restent perfectibles

Elles font notamment l'objet des observations suivantes :

Le recueil des signalements reposerait trop exclusivement sur les outils de l'Etat et de la Police: ce dispositif s'avère efficace pour signaler les cas de convertis, issus de familles bien insérées. En revanche, il peut s'avérer dissuasif pour le signalement des cas de radicalisation issus des publics marginalisés.

Il est notable que si les responsables musulmans se déclarent solidaires du dispositif, ils ne signalent que très rarement des cas de radicalisation, issus de leur communauté. Cette situation conduit certains chercheurs à suggérer une diversification des canaux de détection des cas de radicalisation, par le biais de structures indépendantes.

Les remontées d'informations, sollicitées par les administrations centrales, sont parfois redondantes et mériteraient d'être unifiées. Plusieurs préfectures soulignent, à cet égard, la charge de travail, liée au reporting et expriment le souhait de ne pas voir se multiplier les canaux et les consignes de remontées d'information, dans des cadres différents, selon les administrations. Leur unification dans une base de données sécurisée mériterait d'être envisagée.

Le dispositif requerrait des moyens humains plus importants. D'une manière générale, les services apparaissent totalement absorbés par la gestion du quotidien (traitement administratif des signalements, suivi des cibles les plus dangereuses...) et manquer de disponibilité pour conduire la réflexion analytique sur les causes du phénomène, sa dynamique et les moyens de l'entraver.

De ce point de vue, sans que la comparaison soit totalement pertinente compte tenu des effectifs respectifs concernés, il convient de noter qu'un pays comme les Etats-Unis mobilise près de 1 500 fonctionnaires à la coordination entre les services de renseignement et à l'analyse des phénomènes terroristes, quand l'UCLAT et les services du coordonnateur national au renseignement français comptent moins d'une centaine de personnels.

De fait, la charge de travail liée au dispositif est évoquée par tous les services qui sollicitent des renforts quantitatifs :

- cabinets des préfets, en charge de l'animation et du suivi du dispositif ;
- SDRT pour évaluer la situation objective des individus signalés ;
- services de police et de gendarmerie pour accroître la capacité d'enquête judiciaire ;
- services sociaux pour assurer le suivi psychologique et social spécialisé.

En revanche, tous conviennent de l'important effort engagé en matière de formation des personnels de l'Etat.

Les dispositifs d'opposition et d'interdiction de sortie du territoire ne sont pas pleinement efficaces à cause de l'impossibilité d'agir vis-à-vis des binationaux, qui détiennent un autre passeport et de s'opposer à une sortie du territoire vers des pays de transit, ne sollicitant pas de passeport.

2.2.3. Le dispositif devra être étoffé pour engager de véritables actions de suivi et de déradicalisation

L'association des acteurs institutionnels locaux reste à parfaire. La mobilisation des services de l'Etat ne suffira pas pour engager un véritable suivi des individus signalés.

Une forte implication des personnels des départements, compétents en matière de protection de l'enfance et de suivi social des familles, est également nécessaire. Si leurs responsables en sont convaincus, leurs personnels devront être sensibilisés et formés à la problématique pour pouvoir s'impliquer efficacement et développer des pratiques communes.

Dans le même esprit, des formations pourraient être utilement initiées par le CNFPT pour impliquer davantage les personnels communaux.

Des relais de terrain devront être organisés :

Il apparaît surtout que le dispositif français comprend un nombre insuffisant de structures dédiées à la prise en charge individualisée de la radicalisation dans les territoires, au-delà des exemples particulièrement médiatisés du Centre de prévention des dérives sectaires liées à l'islam (CPDSI), de l'association Respect 93 et d'UNISMED.

Dans ce contexte, les structures administratives et judiciaires sont parfois amenées à faire appel à des associations, se prétendant compétentes sur le sujet mais ne disposant pas toujours de la méthodologie suffisante. Il manque actuellement un référencement des initiatives. Certaines de ces initiatives sont contestées dans leurs méthodes, notamment sur la question du suivi psychologique. En effet, il faut mettre en place des formations de psychologues pour offrir la possibilité d'un suivi ajusté et efficace envers les personnes de retour de Syrie.

En outre, certains de nos interlocuteurs ont également souligné le risque d'une commercialisation du phénomène face à toutes les associations qui fleurissent en ce moment. Il y a effectivement un effet d'aubaine et des structures se créent sans pour autant avoir les compétences.

Les préfetures ont parfaitement perçu le besoin de structures et certaines d'entre elles envisagent de se doter d'une cellule mobile d'intervention, pour suivre les dossiers individuels, au-delà des interventions institutionnelles.

Ainsi, la préfecture de l'Isère est engagée dans la définition du cahier des charges d'une telle structure, avec l'ensemble des services, en vue d'un prochain appel à projet.

Les dispositions juridiques applicables offrent peu de moyens vis-à-vis des jeunes majeurs, non judiciaisés. En l'absence d'acte répréhensible, autorisant l'ouverture d'une procédure judiciaire et de dispositions coercitives, rien ne peut être juridiquement imposé à de jeunes majeurs radicalisés, sans leur consentement.

Les dispositions existantes en matière de protection de l'enfance permettent au juge des enfants et à l'administration (protection judiciaire de la jeunesse) d'intervenir auprès des mineurs, exposés au risque de radicalisation, et de les accompagner par des mesures appropriées.

* * *

Proposition n° 1 : Mettre en place un fichier central de traitement des signalements.

La forme des remontées d'informations entre échelons doit être simplifiée. Il faut éviter de multiplier les canaux et les consignes de remontées d'informations afin de consolider les données. Il est donc judicieux de remplacer les tableaux par une base de données à accès sécurisé et partagé par les services spécialisés et les préfetures.

Les préfetures demandent la création d'un fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation. Ce fichier devra être interconnecté avec les applications nationales de délivrance des titres.

L'intérêt majeur est de mieux fiabiliser les remontées hebdomadaires de signalements et de consolider les données.

Proposition n°2 : Organiser la confidentialité des données collectées.

Il est primordial de clarifier le niveau et la confidentialité des informations échangées dans les différentes instances de traitement.

Beaucoup de préfetures ont souligné la difficulté de certains acteurs à communiquer des informations. Certains services sociaux et travailleurs sociaux de terrain notamment ont des réticences pour signaler les individus.

Proposition n° 3: Développer les échanges avec les pays concernés par la radicalisation.

Au même titre que l'action nationale doit être coordonnée, les échanges avec les pays concernés doivent être encouragés aux plans diplomatique, de la coopération judiciaire, de celle des services de renseignement et de police (police judiciaire, immigration...).

La transversalité mise en œuvre par le coordinateur national permettra une approche globale et ordonnée.

Proposition n°4 : Intensifier la formation de tous les acteurs de terrain.

Un vaste plan de formation a déjà été initié par l'Etat. La formation doit s'amplifier notamment auprès des acteurs qui sont au plus près du terrain. La formation des fonctionnaires territoriaux doit être encouragée au sein des collectivités territoriales.

* * *

Force est de constater qu'à ce stade, le dispositif public reste centré sur la détection et le traitement des signalements (aspect préventif), mais que sur le terrain, tout reste à faire en matière de déradicalisation des islamistes radicaux, pour laquelle des pistes sont esquissées, mais aucun retour d'expérience probant à ce jour pour fonder une pratique exemplaire.

III. LA MISE EN ŒUVRE DE VÉRITABLES ACTIONS DE DÉRADICALISATION NÉCESSITE DE CONJUGUER PROGRAMMES DÉDIÉS ET SUIVI INDIVIDUALISÉ

3.1. Améliorer le dispositif d'identification et d'évaluation des radicalisés

L'identification des individus radicalisés et l'évaluation de leur profil sont essentielles à la mise en place de dispositifs de traitement et de réinsertion adaptés.

C'est dire l'importance du recueil des signalements et de la plateforme nationale, qu'est le Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR), rattaché à l'Unité de coordination de la lutte antiterroriste (UCLAT).

Dans ces conditions, il apparaît souhaitable de mieux identifier les individus radicalisés et de mieux évaluer leurs profils.

Question : Existe-t-il un profil type de l'individu radicalisé ?

Vu la part croissante des convertis, des femmes et des familles, il apparaît qu'il **n'existe pas de profil type de l'individu radicalisé.**

Néanmoins, il est possible de distinguer des « profils » récurrents. Le profil des radicalisés est multiforme et concerne un nombre non négligeable de convertis : **23 % de Français partis en Syrie sont des convertis.**

Le profil le plus répandu aujourd'hui est celui du **jeune fragile, facilement endoctriné.** Le phénomène nouveau auquel nous sommes confrontés est qu'il ne s'agit plus uniquement de jeunes délinquants, connus des services de police, mais également de **jeunes issus de milieux sociaux favorisés ou de la classe moyenne, et non connus des services de police.**

Par ailleurs, le profil de l'individu qui se rend en Syrie en 2014-2015 est différent de celui des années 2012-2013 car désormais les motivations ont changé. En 2012, le djihadiste partait sur la zone de conflit combattre Bachar el-Assad, **aujourd'hui, il part dans l'optique de réaliser une prophétie, avec une dimension eschatologique.**

Les motifs de ces départs sont divers, ils vont de la haine à l'envie de revanche, de la volonté de faire partie d'un groupe, à la véritable croyance. Le plus souvent, il s'agit avant tout d'une **quête d'identité, de donner un sens à sa vie.**

L'autre nouveauté est que le nombre de départ concerne de plus en plus des femmes et des familles entières. On assiste désormais à **une émigration djihadiste familiale, dans une logique d'implantation communautaire durable. Les femmes représentent plus de 20%**

des départs. Elles partent en général avec un homme ou avec la promesse de mariage avec un djihadiste déjà sur place. Ce sont souvent de jeunes adolescentes (13-14 ans parfois), qui échangent via les réseaux sociaux et Skype.

3.2. Organiser une prise en charge individuelle pour s'adapter à chaque cas

Il est possible de distinguer trois catégories de personnes au retour de Syrie. Pour chacune de ces catégories, nous devons avoir une réponse adaptée :

1^{er} cas : **ceux qui sont devenus des djihadistes purs et durs**, susceptibles de commettre des attentats en France, pour se venger d'une société impie. Pour ceux-là, le traitement judiciaire et l'incarcération apparaissent les seules solutions envisageables.

2^e cas : **ceux qui rentrent, déçus ou désillusionnés**, par les excès de violence de Daech et qui n'ont pas participé à des crimes. Davantage que l'emprisonnement, qui ne peut concourir qu'à les radicaliser, il convient de proposer à ceux-ci un programme de désendoctrinement et de réinsertion.

3^e cas : **ceux qui ressortent profondément traumatisés par la guerre et la violence.** Pour eux, la solution doit être une thérapie psychosociologique.

Il faut une palette de réponses correspondant à la diversité des profils. En effet, à l'issue de l'enquête de police et à l'initiative du procureur, l'individu suspecté peut se voir proposer **trois types de traitement, adaptés selon son profil.**

* * *

Proposition n°5 : Accroître les capacités d'enquête à disposition des juges d'instruction.

Il s'agit de donner des éléments factuels qui permettent d'orienter les enquêteurs. Il faut privilégier l'enquête traditionnelle et les preuves concrètes telles que les saisies informatiques, les perquisitions et les procès-verbaux de proches.

Il faut trouver des éléments objectifs de radicalisation pour savoir combien de temps l'individu est resté sur place, quels groupes et quelles personnes étaient fréquentés... Aujourd'hui, on constate un manque réel d'effectif judiciaire pour mener le travail suivi sur l'entourage et le passé de l'individu. Les juges n'ont pas les moyens de faire un travail approfondi car ils doivent gérer les urgences.

PARCOURS DE PRISE EN CHARGE DES DJIHADISTES A LEUR RETOUR

RETOUR EN FRANCE DES DJIHADISTES

ETAPE 1 : Prise en charge par la DGSJ

- Garde à vue
- Sas d'observation afin de différencier les profils et le degré de radicalité
- Développer les enquêtes judiciaires pour une plus grande objectivité des preuves

ETAPE 2 : Décision judiciaire pour une prise en charge individuelle

PRISONS

- Centre national d'évaluation : observation des détenus
- Hiérarchiser en fonction du degré de radicalité

Prosélytes

Isolement et
transfèrement

Radicaux

Quartiers dédiés

CENTRE DE DERADICALISATION

- intervention des équipes pluridisciplinaires
- suivi psychologique et sanitaire
- Liens avec les familles
- Travail avec les repentis

Peu radicalisés

Avec les détenus
de droit commun

MILIEU OUVERT

- Equipes pluridisciplinaires pilotées par l'Etat, les collectivités, associations et les préfetures

3.2.1 Renforcer les moyens pour un suivi en milieu ouvert des individus

La prison, parce qu'elle peut être à la fois un lieu de radicalisation et un lieu de prosélytisme, n'est pas toujours la solution la plus efficace pour accueillir des djihadistes de retour de Syrie ou en partance vers les lieux de guerre. C'est au juge, à partir d'éléments factuels, de déterminer s'il y a lieu d'incarcérer ou d'assurer un suivi individualisé en milieu ouvert.

Pour les radicalisés, ne relevant pas de lourdes peines de prison, qui se présentent comme repentis, le placement sous bracelet électronique est envisageable à titre d'alternative à l'incarcération.

Cette solution autorise un suivi individualisé, limite le prosélytisme et permet plus aisément une réinsertion. Elle présente toutefois des limites, dans la mesure où le bracelet est difficilement supportable dans la durée et n'assure pas la déradicalisation de l'individu.

Pour proposer des alternatives à l'incarcération des personnes, il faut bâtir un véritable réseau d'intervenants mobilisant des professionnels mais aussi les associations et les collectivités locales.

La déradicalisation en milieu ouvert accorde une place centrale à l'échange dans une logique de médiation. Elle doit notamment s'appuyer sur des structures pluridisciplinaires (psychiatres, psychologues, éducateurs spécialisés...)

Le traitement en milieu ouvert ne signifie pas l'absence de règles à respecter et d'obligations à accomplir en termes de temps, d'espace et d'activités physiques et intellectuelles. Le problème est plutôt celui du contrôle de ces obligations et du suivi effectif du programme.

Méthode de déradicalisation en milieu ouvert de l'Institut UNISMED Conseil

L'Institut UNISMED Conseil est né en 2015, suite à la refonte du premier centre de formation professionnelle à la médiation sociale en France créé en 2005. Cet organisme a formé plus de 1000 médiateurs sociaux et interculturels. Depuis 2014, il réalise des formations sur la prévention des radicalismes auprès des Hauts fonctionnaires de la Préfecture, des collèges Réseaux d'Education prioritaires (REP+) avec l'association Entr'Autres.

L'Institut propose de soutenir les acteurs de la société civile, les professionnels de l'action socio-éducative, les responsables institutionnels, les élus et les entreprises à partir de trois axes principaux : l'activité de médiation, l'activité de formation et l'activité d'ingénierie. Ce dispositif d'action veut promouvoir une approche positiviste en termes de lien social et de bien-être sociétal.

L'accompagnement de nombreuses familles concernées par les départs en Syrie de leurs enfants a permis de fonder une première cellule de déradicalisation en milieu ouvert. Cette cellule développe des actions en fonction de quatre approches complémentaires :

1. L'accompagnement d'ordre éthique, religieux et interculturel
2. La médiation familiale et sociale
3. La résilience psychologique et la résilience collective
4. La médiation interculturelle et l'exercice solidaire

Ce programme de désengagement concerne une dizaine de jeunes déjà entrés dans le processus de radicalisation. La méthode de désengagement proposée consiste en plusieurs phases :

Phase 1 : détection et diagnostic situationnel : on évalue le degré de radicalité de la personne, et on recense les ressources mobilisatrices de l'environnement de la personne (famille, travail, études, sport, réseaux sociaux...)

Phase 2 : Création d'un dialogue avec le médiateur interculturel spécialisé : accompagnement socioreligieux via un anthropologue et un référent religieux. Il faut créer une relation de confiance.

Phase 3 : mise en place de l'accompagnement par la cellule de désengagement : accompagnement psychologique de la personne. C'est aussi le moment de réinsertion avec les familles et les amitiés.

Phase 4 : mise en place du projet solidaire (6 à 9 mois) et formations à l'exercice professionnel.

Phase 5 : Opérationnalisation du plan de formations-compétences.

Phase 6 : le volontariat civil et le séjour. Création d'une nouvelle équipe d'intervention autour de la personne afin que celle-ci expérimente d'autres modes coopératifs, le but du séjour étant d'amener la personne à une autonomisation et une réinsertion socio-éducative/ socio-économique.

Phase 7 : Retour à la vie normale et insertion socio-éducative ou socio-économique.

Méthode de déradicalisation en milieu ouvert du Centre de Prévention des Dérives Sectaires liées à l'Islam (CPDSI)

Le CPDSI est le premier centre pluridisciplinaire de recherche et d'appui aux familles et aux professionnels sur la lutte contre la radicalisation et l'embrigadement de l'islam radical.

Il travaille en étroite collaboration avec les équipes d'experts de la Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (MIVILUDES) et des spécialistes de tous horizons : experts psychiatres, experts « gestion de crise », réseaux associatifs de l'Union nationale des associations de défense des familles et de l'individu (UNADFI), professionnels de l'UCLAT, services éducatifs de l'ensemble du territoire national, préfetures et magistrats.

La méthode de Dounia Bouzar, sa présidente, repose avant tout sur la compréhension de la psychologie du jeune. Elle consiste à interroger les mécanismes d'embrigadement et les conditions environnementales dans lesquelles le jeune a pu basculer dans l'islam radical.

La prévention de la radicalisation est possible selon Dounia Bouzar, car des indicateurs de ruptures lui permettent d'intervenir à temps. Il faut travailler sur la grille paranoïaque, donner des indicateurs d'alerte à partir des ruptures progressives avec le cercle familial et les habitudes. Mais surtout, il s'agit de comprendre la psychologie du jeune, il faut savoir ce qui a servi à Daech pour le radicaliser, connaître les méthodes d'approche du jeune (s'il a voulu partir pour la dimension humanitaire par exemple, volonté de devenir infirmière ou médecin...)

La solution proposée au Centre se fait en plusieurs étapes :

Etape 1 : Appui sur les parents (ou tuteurs) pour connaître les éléments fondateurs de la vie du jeune (rituels, promenades, photos, événements...). C'est la méthode de la « madeleine de Proust ». Ensuite, il faut organiser une coordination avec les cellules départementales pour la prise en charge et le suivi des familles.

Etape 2 : Confrontation à la réalité. On provoque une dissociation cognitive en montrant les fils invisibles sur lesquels se sont basés les discours et les mécanismes des intégristes. Se fait alors une prise de conscience du décalage mythe/réalité.

L'association fait intervenir les repentis et les familles des victimes pour réaliser des témoignages miroir, des scénarii sont évoqués pendant des séances (2h30 environ). Ensuite, le jeune est suivi, il intervient dans des groupes de parole avec les parents.

Le suivi psychologique est primordial pour déradicaliser le jeune endoctriné.

Question : Faut-il considérer la radicalisation djihadiste comme une "dérive sectaire" ?

Etant donné que **la religion est pour 90% des cas un prétexte pour s'engager pour le djihad**, et que l'on peut parler d'un véritable « endoctrinement » dans les procédés mis en œuvre par Daech, notamment sur Internet, la question d'un rapprochement entre l'endoctrinement djihadiste et une emprise sectaire se pose.

L'anthropologue Dounia Bouzar, présidente du Centre de prévention des dérives sectaires liées à l'islam (CPDSI) relève ces parallèles. Elle a créé le premier centre pluridisciplinaire de recherche et d'appui aux familles et aux professionnels de la lutte contre la radicalisation et l'embrigadement de l'islam radical en 2014. Sa démarche est fondée sur la prévention, l'accompagnement des proches de victimes et la formation d'intervenants sociaux. L'objectif est de lutter contre la dérive sectaire radicale qui instrumentalise l'islam, car les principaux groupes djihadistes utilisent les mêmes ressorts qu'une secte pour attirer des individus fragilisés. Elle cite en l'occurrence le rejet et la fuite du monde réel, l'effacement des identités individuelles et le développement d'un sentiment de persécution et de paranoïa.

Les réseaux djihadistes utilisent toujours les mêmes mécanismes d'endoctrinement, tels que l'exaltation de soi, l'approche du jeune en fonction de son caractère et de ses intérêts (découverts sur les réseaux sociaux). On assiste aujourd'hui à une vraie individualisation de l'embrigadement, ce qui rend extrêmement complexe la tâche de déradicalisation. En outre, ces réseaux s'appuient tous sur la théorie du complot, propagée à travers les vidéos YouTube et mise en exergue par la paranoïa du jeune.

Néanmoins, on doit rester sceptique sur la dimension sectaire du phénomène de radicalisation car la "dérive sectaire" est associée à l'idée d'une manipulation mentale. Ce qui revient à déresponsabiliser une personne dont la bonne foi a été abusée. Mais c'est une erreur de croire que tous les jeunes qui se radicalisent n'ont pas choisi leur voie. Le volontaire d'âge mûr, avec une longue carrière dans des groupes radicaux ne présente pas le même profil qu'un adolescent. Le goût de l'aventure, l'appel d'un destin héroïque idéalisé, le besoin d'embrasser une cause pour donner un sens à une existence peu exaltante, la quête d'un idéal, jouent probablement un rôle au moins égal à l'idéologie chez les aspirants djihadistes les plus jeunes.

En 2015, l'individu souhaitant rejoindre la Syrie faire le djihad ne peut pas être systématiquement considéré comme une victime d'une emprise sectaire.

Exemple d'initiative en Allemagne : le programme « Hayat »

A partir de 2007, le Centre pour la Culture Démocratique développe le programme « **Hayat** » à Berlin (Hayat signifie « vie » en arabe et turc) qui prend en charge des jeunes radicalisés et leur famille depuis 2011.

Hayat est un programme de conseils et de suivi. L'équipe est pluridisciplinaire, elle est constituée d'un ex-policier, d'un psychologue musulman et d'assistants sociaux.

L'approche se concentre surtout sur le travail avec les familles, elle cible la forte valeur émotionnelle et l'idéologique où les récits fondateurs des extrémistes sont mis en question et invalidés.

La composante pragmatique consiste à changer l'environnement de l'individu. Cela comporte des démarches administratives ou de la réinsertion professionnelle. L'approche nécessite une connaissance approfondie des concepts islamiques et des milieux où le radicalisme évolue. Souvent les personnes radicalisées fréquentent un espace social restreint et isolé. Hayat tente de briser cet isolement et de démontrer qu'en soi la société allemande n'est pas hostile au groupe social et religieux.

Les étapes :

1. Entretien préliminaire avec la famille : le conseiller évalue le cas et fait la médiation avec la famille.
2. Soit l'individu montre des tendances vers une radicalisation non violente : l'équipe tente d'abord d'améliorer le contexte familial pour créer un environnement favorable à la déradicalisation. Plusieurs entretiens sont menés pour identifier les points d'attraction dans l'idéologie radicale. Un programme de déradicalisation « sur mesure » est élaboré.
3. Soit l'individu consent à participer : l'idéologie est déconstruite auprès de lui-même et de son entourage afin de déclencher un processus de questionnement. On organise une série de rencontres et le rôle de la famille est crucial. L'individu développe et articule des objectifs pour sa vie et Hayat l'assiste dans les démarches. Les conseillers l'aident au niveau administratif et procurent l'aide psychologique. Le conseiller est joignable 24 heures sur 24.

Ensuite, l'approche est différente selon les cas :

1. L'individu veut partir à l'étranger : le travail commence avec l'évaluation des raisons pour lesquelles la personne veut partir. L'association tente de l'en dissuader en lui proposant des alternatives au départ. S'il y a un risque pour la sécurité elle alerte les forces de l'ordre.
2. si l'individu est déjà parti et a rejoint un théâtre du djihad : s'il est encore en contact avec sa famille, l'équipe essaye d'utiliser ce contact pour déradicaliser le jeune et l'inciter à revenir. Au-delà, elle tente à distance de dissuader le jeune de commettre des actes criminels.
3. il est de retour d'un théâtre du djihad : médiation entre les familles et les services de sécurité. On conseille la famille et on évalue parallèlement si la personne représente encore un risque de sécurité.

Ces différentes expériences en milieu ouvert montrent l'intérêt d'une prise en charge individuelle par des équipes pluridisciplinaires. Le rôle des familles est également constant. A partir de là, nous pouvons formuler plusieurs propositions.

* * *

Proposition n°6 : Créer une structure nationale de soutien aux familles de radicalisés.

Les familles représentent un soutien primordial dans la déradicalisation. De nombreux djihadistes sont issus de familles déstructurées ou en rupture. Néanmoins, une fois en Syrie, ces jeunes essayent de garder le plus souvent contact avec leur famille, elles permettent de garder le lien avec l'individu.

Souvent, elles sont démunies face à leur situation. Une prise en charge psychologique est nécessaire pour leur apporter le soutien dont elles ont besoin.

Proposition n°7 : Faire intervenir des équipes pluridisciplinaires, associant étroitement le tissu associatif et offrant un suivi psychologique personnalisé et des actions visant la réinsertion sociale.

Il s'agit de créer des structures pluridisciplinaires, composées de psychiatres, psychologues, éducateurs spécialisés,... L'objectif est de fournir une aide psychologique et de renouer le dialogue avec les personnes radicalisées.

Il peut être envisagé de proposer des aides à la recherche d'emploi, de logement ou de formation pour se réinsérer dans la société.

Proposition n°8 : Créer un réseau de psychologues formés et spécialisés sur la radicalisation.

Dans de nombreuses préfectures et de plus en plus de structures associatives, il est fait appel à des psychologues pour assurer le suivi individuel. Il est important d'avoir un vrai travail en réseau avec des spécialistes du sujet pour mieux adapter l'offre de soin. Ce réseau de pys pourrait être coordonné par la psychologue de l'UCLAT.

Proposition n°9 : Faire un recensement à l'échelle nationale de tous les acteurs locaux.

Le nombre important d'acteurs locaux crée des difficultés. Les structures et les acteurs crédibles doivent être recensés dans un fichier accessible au niveau national. Les préfectures, au plus près du terrain, doivent permettre ce recensement afin de pouvoir s'appuyer sur des structures solides.

* * *

Méthode à Vilvorde en Belgique : un responsable "déradicalisation"

Le maire de Vilvorde, Hans Bonte, a inventé un poste de "responsable déradicalisation", occupé par une jeune chercheuse en Civilisation islamique. Elle a créé une cellule municipale qui rassemble professeurs, parents, policiers, psychologues, assistants sociaux, médiateurs, habitants bénévoles, représentant de pôle emploi ou de la mosquée.

L'objectif est de rassembler tous les partenaires afin d'identifier le rôle de chacun auprès de la personne.

Il s'agit aussi de réinstaurer le dialogue. Il est important de mobiliser les institutions (service municipaux et écoles essentiellement) et la communauté musulmane. Pour regagner la confiance, un groupe de jeunes non radicaux va voir ceux qui sont radicalisés. Une fois que le dialogue est lancé, il est possible de freiner les départs en Syrie.

Les « returnee », comme on les appelle en Belgique, peuvent ensuite être invités à partager leur expérience pour dissuader des candidats.

Le radicalisme est combattu au niveau local et cible le débat sur la place de ces jeunes qui ont un futur dans la société.

Proposition n°10 : Financer des référents « déradicalisation » au sein des collectivités locales.

Sur les territoires les plus sensibles au regard du nombre de départs et de l'effet d'entraînement, l'Etat pourrait financer la mise en place de référents déradicalisation au sein des collectivités territoriales. Des programmes au plus près du terrain pourraient alors être montés en lien avec les préfetures.

* * *

Question : Doit-on instaurer un système de mentors comme au Danemark ?

Dans la ville d'Aarhus au Danemark, un programme de réhabilitation pour les jeunes de retour de Syrie, sur le principe du volontariat, est présenté en alternative à l'incarcération.

Les jeunes se voient proposer un mentor (ou coach individuel) qui est un membre de la société civile. Il s'agit d'aider ces jeunes à retrouver une vie sociale normale en les accompagnant sur la durée.

Sont également mis en place des "Exit Talks", rendez-vous confidentiels avec les personnes décidées à quitter la mouvance radicale, ainsi qu'un dialogue avec les parents des combattants qui reviennent de Syrie. Toujours dans la ville d'Aarhus, la police et les dirigeants de la mosquée ont lancé en 2013 un programme de prévention fondé sur le dialogue et l'information des jeunes et de leurs familles.

La déradicalisation danoise : l'exemple de la commune d'Aarhus

Au Danemark, les communes de Copenhague et d'Aarhus ont mis en place des programmes de déradicalisation avec le soutien du Gouvernement danois. La commune d'Aarhus (330 000 habitants) a un programme plus abouti datant de 2007. Il concernait au départ les radicaux d'extrême-droite puis il s'est concentré sur l'Islam radical.

L'approche préventive est mise en œuvre par les écoles, les services sociaux et la police. Cette approche est utilisée depuis les années 1970 afin de prévenir la délinquance des enfants. Des ateliers dans les établissements scolaires auprès des adolescents sont organisés pour les sensibiliser sur les valeurs et la citoyenneté. De même, les enseignants et les travailleurs sociaux sont formés pour les aider dans la détection des phénomènes de radicalisation.

L'*infohouse* est au cœur du système. Ce n'est pas un lieu physique mais une adresse mail et un téléphone. Gérés par un travailleur social ou un policier. Quand le policier/travailleur social répond, il doit vérifier le degré de radicalisation : fausse alerte, radicalisation et risque.

L'*infohouse* doit permettre de récupérer le plus d'informations possible sur la personne signalée. On invite la personne signalée à venir librement au commissariat. Le volontariat est un des éléments essentiels de ce programme. D'après les autorités, tous ceux qui sont contactés sont venus au commissariat sans contrainte. Sur place, une évaluation de la personne est réalisée.

Si la radicalisation est avérée, la cellule se réunit pour traiter et discuter du cas individuel et optimiser les réponses personnelles. L'accompagnement social et/ou psychiatrique peut être proposé. Un système de « mentors », une sorte de coach individuel peut également être une des réponses fortes. Le mentor intervient directement et dans la durée auprès de la personne radicalisée et l'accompagne dans son parcours. Il s'agit d'aider ces jeunes à retrouver « une vie normale ». Les neuf mentors ont un emploi normal à côté de leur activité de mentors. Chaque mentor consacre environ 6 heures par semaine à la personne suivie. Les mentors sont formés psychologiquement. Ils sont issus de la société civile et sont « choisis » par la municipalité.

A Aarhus, 31 individus sont partis en Syrie. 16 sont revenus et seulement 7 sont suivis par un mentor sur la base du volontariat. Il y a également un dialogue avec les parents des combattants qui reviennent de Syrie. 80% du financement est assuré par la municipalité d'Aarhus et 20% provient de la police. Un mentor coûte environ 340 euros par mois. La commune Aarhus a traité environ 150 cas en 4 ans. La tranche d'âge est de 15-25 ans. Ce sont essentiellement des individus liés à l'islam radical ou d'extrême-droite.

(Source : Rapport INHESJ)

En France, le « mentorat » s'installe en ce moment dans les Alpes-Maritimes où l'on propose d'accompagner au plan « psycho-socio-éducatif » les jeunes radicalisés. Le dispositif devrait consister en des prises de contact très régulières entre un adulte référent (le « mentor ») et le jeune concerné (le « mentee »).

Les tuteurs seront des professionnels de la protection de l'enfance. L'expérience devrait durer 6 mois et sera conduite conjointement avec la Préfecture des Alpes-Maritimes, l'Education nationale, la Police et la Gendarmerie, ainsi qu'avec deux associations spécialisées dans la protection de l'enfance, Entr'autres et ARPAS (Association régionale pour la Promotion des Actions de Santé).

Pour l'heure, seuls deux des 117 individus radicalisés recensés dans le département devraient en bénéficier.

* * *

Proposition n°11 : Mettre en place un système de mentor à la danoise pour l'accompagnement des radicalisés.

Le système de mentors constitue une démarche intéressante car elle permet un suivi individualisé et personnalisé. Le choix de la qualité des mentors puis de leur formation sont primordiaux.

Le système de mentors pourrait être piloté soit par des collectivités locales soit par les préfectures via des structures associatives solides.

* * *

La déradicalisation en milieu ouvert n'est, en France, qu'à son balbutiement. Il faudra analyser, dans le temps, ces premières expériences. La déradicalisation en milieu ouvert peut être utile pour les individus les moins radicaux et les moins fanatisés.

3.2.2 Offrir aux juges une voie intermédiaire entre incarcération et contrôle judiciaire : un centre de déradicalisation

Pour des individus, ne relevant pas d'une condamnation à une lourde peine, mais présentant un fort degré de radicalisation, l'affectation dans un centre de déradicalisation dédié peut présenter une alternative constructive au placement en détention.

Le Premier ministre a annoncé la création d'une telle structure de déradicalisation pour les djihadistes de retour en France, qui ne sont pas poursuivis par la justice et sur la base du volontariat.

Question : Comment organiser un centre de déradicalisation dédié ?

Même si l'essentiel des programmes de déradicalisation dans le monde a été conçu dans un environnement carcéral, il existe de plus en plus de programmes élaborés et implantés dans des centres spécialisés, mais dont l'autorité de tutelle et la direction fonctionnelle varient selon les pays.

En France, ils concerneraient uniquement les jeunes adultes qui reviennent de zone de djihad et qui ne font pas l'objet de poursuites judiciaires.

L'objectif d'un centre de déradicalisation serait de leur inculquer une vision de leur religion compatible avec les valeurs de la République, de les accompagner et de les aider à se réinsérer dans la société en leur permettant de développer un projet personnel et professionnel.

L'accompagnement se ferait par une équipe pluridisciplinaire constituée d'éducateurs spécialisés, professionnels de santé, enseignants, anciens militaires ou représentants des forces de l'ordre ayant une expérience dans l'encadrement des jeunes.

"Pour réussir à désendoctriner une personne, il faut lui faire oublier la raison sociale pour laquelle elle est entrée dans le processus: rupture familiale, quête de sens.[...] Ils ont vécu les combats, les décapitations... Le traitement donné doit être plus conséquent, avec un suivi psychologique voire psychiatrique", Pierre N'GAHANE, préfet et secrétaire général du Comité interministériel de prévention contre la délinquance (CIPD).

En outre, le rôle des familles est essentiel au sein de ce centre de déradicalisation. Elles doivent concourir activement à la déradicalisation des individus.

Pour certains, cette prise en charge ne peut se faire que sur la base du volontariat.

Néanmoins, toute la question est de savoir si le centre doit être basé sur le volontariat ou bien sous contrainte. Il semble que le volontariat puisse atteindre ses limites rapidement, de nombreux experts confirment qu'il serait préférable d'envisager une décision judiciaire.

Calqué sur le modèle des hospitalisations sous contrainte, le placement dans ces centres pluridisciplinaires pourrait être décidé sous le contrôle du juge.

* * *

Proposition n°12 : Créer des centres dédiés de déradicalisation, tournés vers la réinsertion, avec une prise en charge contrainte.

Les centres prévoient des programmes pluridisciplinaires fondés sur une approche socio-psycho-éducative. Les personnes qui intègrent ce centre bénéficieront d'un accompagnement individualisé, d'une prise en charge psychologique et d'un encadrement renforcé pour les jeunes. L'objectif sera de créer un projet individuel de réinsertion pour sortir de la radicalité.

Proposition n°13 : Confier aux juges l'affectation dans de tels centres.

La décision devra être judiciaire en alternative à la prison. Ces centres ne devront concerner que les individus radicalisés et ne présentant pas de menaces pour la sécurité publique. Le juge s'appuiera sur des éléments factuels pour éviter toute volonté de dissimulation sur les véritables intentions des individus.

* * *

3.2.3 N'envisager le regroupement de radicaux en milieu carcéral qu'à l'appui d'un dispositif ambitieux d'accompagnement individualisé

Les prisons peuvent être des incubateurs pour l'extrémisme violent. Mais elles peuvent également offrir un point de départ approprié pour construire un programme de déradicalisation.

Il est possible de distinguer trois catégories de détenus : les prosélytes, les radicalisés, les potentiels.

En fonction de ces trois cas, il s'agit d'adapter l'encadrement en prison.

- Pour les prosélytes, nous préconisons un isolement adapté et le transfèrement régulier pour éviter tout nouveau recrutement et la diffusion d'idées radicales sur d'autres détenus.
- Pour les radicalisés non prosélytes, il peut être envisagé de les regrouper dans des quartiers dédiés en mettant en place des programmes de déradicalisation dédiée.
- Enfin, s'agissant des potentiellement radicalisés, il est préconisé de les disséminer avec les autres détenus de droit commun dans les sections ordinaires et d'avoir une attention particulière en matière de renseignement.

Question : Le regroupement des détenus radicalisés est-il efficace ?

La question qui se pose est de savoir s'il faut regrouper des individus présentant des signes de radicalisation dans une même structure carcérale ou en isolement dans différents établissements.

On peut mentionner l'expérience pilote de la prison de Fresnes, qui a tenté de regrouper des détenus condamnés ou en préventive pour association de malfaiteurs en vue d'une entreprise terroriste dans une aile spéciale de la prison. L'objectif était d'éviter le prosélytisme vis-à-vis d'autres détenus.

L'expérience de Fresnes doit être repensée et améliorée. De nombreuses difficultés ont été pointées : choix des détenus, mélange de prosélytes avec des détenus influençables, formation du personnel, absence de programme de déradicalisation. Néanmoins, il est à souligner que cette expérience a permis d'endiguer le prosélytisme auprès des autres détenus.

Il faut donc catégoriser les détenus et repérer le plus tôt possible les signes de radicalisation. Le problème est que, parmi les gens regroupés en prison, liés au terrorisme, certains sont de vrais leaders, d'autres seulement sous influence. Des détenus de droit commun, qui peuvent être radicaux et prosélytes, ne sont pas pris en compte dans les actions de déradicalisation.

Selon la préfecture de l'Essonne, qui abrite la plus importante prison d'Europe, à savoir la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, *« les responsables religieux eux-mêmes s'inquiètent de la facilité avec laquelle les détenus islamistes pénètrent les esprits et parviennent à soumettre certains de leurs codétenus sur lesquels ils exercent une influence néfaste et complètement illégitime que les aumôniers peinent à identifier, et à plus forte raison à endiguer. La question du nombre, de la qualification et des moyens des aumôniers musulmans est donc centrale. »*

En outre, la préfecture de l'Essonne et le directeur de la maison d'arrêt nous ont alertés sur l'impossibilité légale de placer des détenus mineurs en isolement, alors qu'ils peuvent également être des prédicateurs très écoutés et plus dangereux. Il conviendrait donc de compléter la réforme de la règle pénitentiaire sur ce sujet.

A Osny, que nous avons pu visiter, l'expérimentation va conduire à créer un quartier de regroupement des personnes radicalisées, destiné à accueillir 20 détenus dans une aile dédiée de la maison d'arrêt. L'établissement justifie son engagement dans ce projet par le souci de restaurer la paix dans les quartiers de détention, en écartant les détenus radicalisés.

La création de quartier dédié peut être utile et efficace en remplissant plusieurs conditions :

- Le choix des détenus pour éviter de mettre des prosélytes avec des détenus influençables.
- Ne pas exclure d'y mettre des « droits communs » radicaux.
- Proposer un programme de déradicalisation spécifique pour chaque détenu de ce quartier dédié.
- Une formation du personnel et des moyens humains supplémentaires pour gérer les quartiers dédiés.

* * *

Proposition n°14 : Renforcer les moyens du centre national d'évaluation (CNE), pour mieux hiérarchiser les degrés de radicalité et leur proposer des détentions adaptées.

Le CNE doit jouer un rôle important dans le « dispatch » des détenus. C'est la commission nationale d'évaluation qui sélectionnera, parmi les détenus condamnés, ceux qui peuvent utilement bénéficier du programme. Ne relèveront pas de celui-ci les plus violents, non accessibles à une déradicalisation, condamnés à l'isolement et les moins radicalisés, qui ne relèvent pas d'un tel programme.

Proposition n° 15: Créer une échelle des risques à partir des fiches de signalements.

On peut concevoir une fiche de signalement avec des indicateurs individuels, collectifs et idéologiques. Un signalement peut être un événement, un comportement. Tous ces détails permettent de démasquer la technique de la « taqqa ».

Il faut mettre en place une veille active à partir des remontées des différents établissements qui permettra de moduler les mesures en fonction des situations locales.

Proposition n°16 : Formation du personnel pénitentiaire, notamment dans la reconnaissance des signaux faibles.

Le personnel doit être formé aux questions de radicalisation pour savoir comment repérer les signaux faibles et savoir comment réagir. C'est essentiel en vue de détecter la radicalisation mais aussi dans l'encadrement des détenus radicalisés.

Il est primordial que le personnel développe une relation appropriée avec eux. Des formations spécifiques peuvent être mises en œuvre pour les directions des prisons et pour le personnel des établissements pénitentiaires. L'objectif est d'accroître le potentiel d'observation et de détecter les problèmes à temps.

Proposition n°17 : Créer de nouveaux quartiers dédiés dans les prisons.

La création d'un quartier dédié doit permettre d'organiser des parcours de reconstruction et aucunement correspondre à de simples quartiers de relégation, qui ne feraient qu'aggraver les problèmes à la sortie de détention.

La création de quartier dédié doit répondre à plusieurs critères : le choix des détenus pour éviter de mettre des prosélytes avec des détenus influençables ; ne pas exclure d'y mettre des « droits communs » radicaux ; proposer un programme de déradicalisation spécifique pour chaque détenu de ce quartier dédié et une formation du personnel et des moyens humains supplémentaires pour gérer les quartiers dédiés.

* * *

A ces mesures spécifiques, nous devons mettre en œuvre **une politique de détention humaine**, qui respecte les droits fondamentaux des détenus. Pour cela, la peine doit être exécutée dans des conditions psychosociales, physiques et matérielles qui respectent la dignité humaine et permettent de préserver le respect de soi.

* * *

Proposition n°18 : Développer la prise en charge de la santé mentale en prison.

Il faut se donner les moyens de fournir un suivi individualisé des détenus avec un accès aux soins psychiatriques facilité. Aujourd'hui, il faut attendre 4 mois pour une séance par mois. Il faut donc renforcer ces soins, notamment dans les quartiers dédiés.

Proposition n°19 : Formation des aumôniers musulmans en prison.

La liberté de culte doit être garantie dans les prisons. Il convient d'encadrer la pratique religieuse au sein des établissements pénitentiaires pour entretenir une relation ouverte avec les représentants des cultes. Ces derniers apportent un soutien social, des conseils et une écoute et peuvent contribuer directement à la lutte contre la radicalisation dans les prisons. Ils jouent donc un rôle très important dans le parcours de transition vers la déradicalisation.

Proposition n°20 : Créer des salles poly-culturelles dans les prisons à l'instar de la maison d'arrêt d'Osny.

L'expérience d'Osny montre que cette salle poly-culturelles est très valorisée au sein de l'établissement et partagée sans conflit entre les différents cultes.



Salle poly-culturelles de la maison d'arrêt d'Osny.

Proposition n°21 : Lancer une étude sur la récidive en matière de terrorisme.

Aujourd'hui, il n'existe aucune étude sur la récidive en matière de terrorisme et la justice n'a aucun chiffre sur le sujet. Or, ce serait possible de suivre les premiers terroristes (impliqués dans les premières filières afghanes des années 1994-1995) et de tirer des conclusions à partir de leurs trajectoires et de leurs expériences.

* * *

Exemple de la maison d'arrêt du Val d'Oise, implantée à Osny

Cet établissement s'est porté volontaire pour devenir l'un des deux premiers sites expérimentaux en matière de lutte contre la radicalisation, avec Fleury-Mérogis. Elle a expérimenté un quartier de regroupement des personnes radicalisées dans une aile d'un bâtiment en quartier, destiné à accueillir 20 détenus, liés à l'islam radical.

Jusqu'à présent, les détenus n'étaient pas sectorisés selon la nature des faits reprochés, mais selon les termes de la loi de 2009, séparés entre prévenus et condamnés.

Etroitement associée à la stratégie départementale de lutte contre la radicalisation, la maison d'arrêt a initié des expérimentations pour répondre aux difficultés de cohabitation entre détenus, musulmans modérés et radicaux, lors du ramadan en 2014 :

- une prise en charge individualisée des détenus dangereux (tutorat éducatif, suivi psy)
- des actions pour montrer que la laïcité est un espace de liberté, qui autorise la manifestation de la foi
- une convention avec l'association des victimes du terrorisme (AFVT), en vue de la mise en place d'un programme de recherche-action, pour prendre en charge, dans une approche interdisciplinaire, des détenus volontaires, en vue de leur proposer, à terme, un plan de suivi individualisé.
- Un premier groupe de 30 détenus sélectionnés devrait, dans ce cadre, bénéficier d'ici fin juin d'un stage de 8 semaines.

La direction justifie son engagement dans ce projet par le souci de restaurer la paix dans les quartiers de détention, en écartant les détenus radicalisés, et de donner un véritable contenu au dispositif, en matière de déradicalisation : la création d'un quartier dédié doit correspondre à un passage dans un parcours de reconstruction et aucunement à un quartier de relégation.

Le dispositif semble également bien reçu par les cadres, preneurs de formations dédiées. La responsable du service de probation souligne la ***nécessité d'un suivi individuel intensif des détenus radicalisés, avec une supervision, une régulation des pratiques et une formation des personnels.***

Il reste que les 20 places seront pourvues par des détenus condamnés pour faits de terrorisme, après avis de la Commission nationale d'évaluation (CNE), sans assurance que certains détenus de droit commun ne soient pas davantage radicalisés.

Programme de la maison d'arrêt d'Osny (Val d'Oise)

Premier temps = mise en confiance et déstigmatisation

Semaine 1 : entretien individuel

Semaine 2 : atelier de groupe, engagement citoyen

Deuxième temps = émergence des représentations

Semaine 3 : présentation des acteurs de la prison, atelier parole citoyenne, entretiens individuels

Semaine 4 : le fait religieux, la laïcité, entretiens individuels, débriefing collectif, intervention d'une comédienne

Semaine 5 : géopolitique et conflits dans le monde, entretiens individuels, victimes de violence, terrorisme.

Troisième temps = retour sur soi et projection vers l'avenir

Semaine 6 : L'après prison, débriefing, entretiens individuels, parentalité et famille

Semaine 7 : parcours et projets personnels, débriefing, restitution collectifs et individuels

3.3. Réduire l'ampleur du phénomène de radicalisation

Les moyens dédiés à la déradicalisation ne pouvant être étendus sans limites, **il convient plus largement d'engager une action vigoureuse pour endiguer le phénomène.**

Elle passe par la construction d'un contre-discours sur les réseaux sociaux et une meilleure intégration des jeunes, notamment ceux issus de l'immigration, à la société française, fondée sur de véritables opportunités de promotion sociale et professionnelle et l'acceptation des valeurs de la République.

3.3.1 Comment contrer le djihad médiatique ?

Internet est un véritable terreau du radicalisme. Il n'est pas la seule cause de radicalisation, mais il agit comme un catalyseur.

Internet fonctionne comme un accélérateur tant pour la radicalisation que pour le recrutement. Les groupes terroristes l'ont bien compris en développant massivement leur propagande sur les réseaux sociaux.

Les opérateurs s'avèrent attentifs à cette préoccupation et coopèrent de plus en plus avec les pouvoirs publics.

Facebook

La communauté des utilisateurs de Facebook peut utiliser des outils de signalement pour avertir le site. Les équipes de support de la communauté sont dédiés 24h sur 24 au traitement des contenus incitant à la haine raciale, l'antisémitisme et faisant l'apologie du terrorisme. Les contenus de propagande et d'apologie du terrorisme sont examinés en priorité et peuvent faire l'objet d'une enquête approfondie. Le site entretient des relations constructives avec plusieurs associations et est en contact régulier avec les autorités compétentes pour tout ce qui concerne la lutte contre le terrorisme et sa prévention.

Twitter

Pour les contenus illégaux, trois circuits de signalement existent :

- un circuit « Grand Public ». L'effectif de modérateurs a été multiplié par 3 et le temps de réponse aux signalements a été divisé par 2.
- un circuit de signalement prioritaire aux grandes associations. Le temps de réponse est aux alentours de 48 heures.
- un circuit pour les forces de l'ordre/PHAROS : concerne le signalement sur le contenu et demandes de données personnelles.

A cela, Twitter propose trois réponses :

- un message de demande de suppression assortie
- la suppression temporaire du compte selon la gravité des propos (environ 2 semaines à 2 mois)
- la suppression définitive du compte.

Il y a eu une vague de suppressions de comptes Twitter après les attentats de janvier 2015. Ce qui a valu à l'entreprise une Fatwa. Ces suppressions ont surtout pour conséquence de gêner le recrutement.

Le Gouvernement a également renforcé les dispositifs de lutte contre le djihad médiatique, avec la mise en place d'une procédure de blocage administratif des sites Internet faisant l'apologie du terrorisme, gérée par l'Office central de lutte contre la criminalité liée aux technologies de l'information et de la communication (OCLCTIC), et de déréférencement de ces mêmes sites sur les moteurs de recherche.

* * *

Proposition n°22: Améliorer la coopération entre les autorités et les entreprises du numérique en matière de lutte contre l'apologie du terrorisme.

Cette coopération devrait s'incarner sous la forme de la création d'un label, permettant le retrait plus rapide des contenus illicites sur Internet (les services de l'État pourront ainsi mieux hiérarchiser et organiser leurs demandes de retrait, tandis que le traitement de celles-ci par les opérateurs sera simplifié), le renforcement de la formation destinée aux policiers et aux gendarmes sur ces questions et la création d'un groupe de contact permanent entre le ministère et les opérateurs, permettant une réactivité opérationnelle.

* * *

Pour prolonger cette action, il faut engager un ensemble d'actions d'accompagnement, notamment en direction des élèves et des parents. L'Education nationale doit renforcer la prévention sur les dangers d'Internet. Il faut développer la culture numérique des élèves. Le modèle existe avec une attestation pour la sécurité routière. On peut envisager un permis Internet sur ce modèle.

* * *

Proposition n° 23 : Création d'un passeport Internet pour les élèves

Nous devons davantage éduquer notre jeunesse à Internet et notamment sur les dérives et les risques. Nous proposons la création d'un passeport Internet obligatoire pour les collégiens. Au même titre que la sécurité routière, il faut que ce passeport internet soit une obligation pour tous les élèves.

Proposition n°24 : Créer un guide à destination des parents pour évoquer les dangers dans l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux

Les parents doivent être également éduqués au danger d'Internet. Pour l'achat d'un ordinateur ou d'un smartphone pour un mineur, les parents devront avoir lu et signé un guide les sensibilisant sur les dangers dans l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux.

* * *

3.3.2 Construire un contre-discours

Question : Le site « stopdjihadisme » est-il efficace ?

Le Gouvernement a lancé, en février 2015, un site Internet dédié : www.stop-djihadisme.gouv.fr, afin de décrypter les processus d'embrigadement djihadiste, déconstruire le discours tenu par les terroristes sur Internet et les réseaux sociaux, et de montrer la réalité du quotidien dans les zones contrôlées par les organisations terroristes.

Cette opération de contre-discours comprend une vidéo qui répond point par point aux arguments djihadistes et renvoie vers le site où les familles peuvent signaler des jeunes tentés par un départ.

L'objectif du site est de casser les codes pour toucher les jeunes. Cette vidéo a été vue plus de deux millions de fois. Néanmoins, il ne peut constituer à lui-seul la réponse exclusive à la problématique du djihad médiatique car la parole de l'Etat a du mal à exister. Des réflexions sont actuellement en cours au Service d'Information du gouvernement (SIG) pour insérer des vidéos d'anciens radicaux et de victimes du terrorisme.

Pour tous les experts, la répression seule des sites terroristes n'est pas une solution : « pour les combattre, il faut diffuser un contenu positif ». Ce contre-discours doit être bâti contre le discours de haine, véhiculé par les mouvements radicaux.

Au Royaume-Uni, des initiatives non-gouvernementales ont vu le jour. La chaîne YouTube « Abdullah X », créée en février 2014, à l'initiative d'un ancien radical, contient une dizaine de dessins animés où un personnage présenté comme « Abdullah X » s'interroge sur le sens du terme « djihad », les mécanismes de propagande ou la portée de la liberté d'expression. Pour cibler le plus possible les jeunes potentiellement visés par les recruteurs djihadistes, le langage du personnage mélange des idiomes de banlieue à des citations du Coran.

L'objectif est de contrer la déferlante de vidéos de propagande qui, en jouant sur des mythes de justice et d'héroïsme, cherchent à embrigader des jeunes gens pour les convaincre de partir en Syrie ou en Irak.

Pour être efficace, ce contre-discours doit être créatif. Il peut passer par la dérision et l'humour, ou encore par des contre-arguments théologiques, du *fact-checking* (vérification des faits).

Au final, le site « stopdjihadisme » a permis de populariser le numéro vert mais il ne peut constituer la réponse exclusive à la problématique du djihad médiatique, dont la force de propagation et d'attrait ainsi que la qualité « professionnelle » constitue l'un des principaux

facteurs d'embrigadement des jeunes Français. Le principal obstacle actuellement est la crédibilité de la parole institutionnelle.

"Il ne faut pas être seulement dans le registre rationnel : il faut comme Daech être dans celui de l'émotion, produire un récit, susciter de l'adhésion, rétablir un contact avec ceux qui se sentent rejetés", "Mais quand un outil est estampillé avec le logo de l'Etat, sa réception est limitée", Christian GRAVEL, directeur du Service d'Information du gouvernement (SIG).

Le contre-discours, pour être davantage efficace, doit être porté par des associations ou des acteurs publics reconnus et sur lesquels la jeunesse peut s'identifier.

* * *

Proposition n°25 : Mettre en place une « task force » de « community managers » pour identifier et combattre le discours djihadiste sur le web.

Il faut un véritable plan de recrutement de « community managers » regroupés dans une « task force » qui puissent contrer sous diverses formes le discours djihadiste sur Internet.

Proposition n° 26 : Procéder à un référencement proactif en faveur de ce contre-discours.

Le déréférencement est utile pour endiguer le djihad médiatique. Mais nous devons également envisager des mesures proactives en matière de référencement. En lien avec les moteurs de recherche, un référencement positif doit être mis en œuvre.

Proposition n°27 : Populariser et renforcer la plateforme Pharos (Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements).

Elle entretient des relations étroites avec les grands acteurs du web et les signalements qui lui sont envoyés ont plus de chance d'aboutir par ce biais. La plateforme a déjà fermé 58 sites, dont 15 sites terroristes. Il répond à 400 signalements par jour en moyenne. Il faudra accompagner en moyens humains et financiers la montée en charge de la plateforme Pharos.

* * *

Question : Quel est le bon émetteur pour le contre-discours ?

Tous les experts conviennent que ce contre-discours doit être porté par la société civile, davantage que par les représentants officiels : les mieux placés pour le porter seraient les

repentis, les familles des djihadistes, les familles des victimes de terrorisme et des associations comme l'AFVT (Association des Familles Victimes du Terrorisme).

L'AFVT met en avant le discours des anciens radicaux, des scientifiques, qui vont savoir déconstruire le discours, et surtout celui des victimes du terrorisme. La voix des victimes est utile pour créer un « choc narratif ». Elle propose aussi de promouvoir des leaders positifs, dont le discours est capable d'avoir un impact.

En revanche, les avis sont partagés pour savoir si l'on doit débattre des questions religieuses.

L'AFVT refuse d'aborder le religieux dans ses actions. En effet, la religion n'étant pour beaucoup de jeunes qu'un prétexte, il n'est pas indispensable de l'évoquer et elle serait plutôt une source de crispation qu'une aide véritable.

A l'inverse, certains experts, notamment des psychiatres, affirment que le discours religieux est indispensable, si l'on veut avoir une chance de toucher les jeunes. Il faut commencer avec le champ religieux.

L'association Entr'autre, par exemple, fait intervenir l'imam Bekri, président du Rassemblement des marocains de France pour dialoguer avec les jeunes. Elle met en place une cellule d'une dizaine de personnes musulmanes pour agir sur l'aspect psycho-comportemental.

Nous considérons qu'il est de notre responsabilité de ne pas exclure l'intervention sur le champ religieux. Le religieux ne doit pas être tabou ou interdit au nom de la laïcité. Il ne s'agit pas non plus de promouvoir un discours moralisateur, il faut un discours sur les valeurs et les visions de la société et du monde. La présence d'aspects théologiques dans la démarche djihadiste montre bien qu'il faut aussi un contre discours théologique.

Pour mettre en œuvre ce contre-discours, nous proposons la mise en œuvre rapide d'une grande fondation.

* * *

Proposition n°28: Créer une grande fondation pour diffuser le contre-discours.

A côté du site « stopdjihadisme », il est urgent de mettre en place une fondation qui permettrait d'aller plus loin dans le contre-discours. A travers des vidéos de familles, de repentis, de victimes, de responsables religieux, de personnalités, cette fondation, non institutionnelle, pourra utiliser un discours décalé, plus pertinent et incisif qu'un site gouvernemental.

Proposition n°29 : S'appuyer sur le témoignage de familles de victimes, les familles de djihadistes et de repentis pour élaborer un contre-discours.

Nous devons recenser les véritables repentis crédibles, les familles de djihadistes et les familles de victimes de terrorisme pour les solliciter afin qu'ils viennent témoigner de leur vécu. Des moyens financiers supplémentaires doivent être accordés à l'AFVT.

Proposition n°30 : Professionnaliser certains repentis crédibles.

Il peut également être envisagé de professionnaliser certains repentis afin de multiplier leurs interventions notamment auprès des plus jeunes. Ces repentis recevraient une formation adéquate. Il faudra néanmoins être vigilant pour éviter toute démarche insincère de certains individus ayant pour seul objectif d'être dans une logique marchande.

Proposition n°31 : Mobiliser des interlocuteurs du culte musulman pour élaborer un contre-discours avec des arguments théologiques.

Au sein de cette fondation, il faudra mobiliser des responsables religieux et des intellectuels musulmans pour élaborer un contre discours théologique pertinent.

* * *

3.3.3 Revivifier le sentiment d'appartenance à la communauté nationale

Pour tarir le recrutement djihadiste, il s'agit plus largement de mieux intégrer les jeunes, notamment ceux issus de l'immigration, à la société française.

Cela appelle notamment de :

- de mieux leur inculquer les valeurs de la République, dans le cadre de leur scolarité ;
- de prévenir toute forme de communautarisme dans l'organisation sociale de la cité ;
- de faciliter leur intégration au marché du travail et de lutter avec fermeté contre les discriminations ;
- de donner toute sa place à l'islam, dans le respect des valeurs républicaines.

Le rappel incessant des valeurs républicaines et des règles du vivre-ensemble est la clef de voûte d'un système plus individualisé. Les acteurs publics, notamment les Préfets, recteurs d'académie doivent personnellement donner de leur voix dans le discours républicain, s'impliquer dans la valorisation des actions des jeunes et affirmer les valeurs républicaines qui rassemblent les citoyens.

Question : *Quelle réponse l'éducation nationale peut-elle apporter à ce phénomène ?*

Au-delà de la pédagogie, il s'agit de renforcer la transmission des valeurs de la République. Pour compléter les mesures déjà prévues, le ministère de l'Education a recruté 1000 formateurs sur ces questions et instauré des journées de formation supplémentaires dans chaque académie.

Un nouvel enseignement moral et civique est mis en place à la rentrée 2015⁸. Il est prévu que l'enseignement de la morale passe par la mise en discussion des élèves afin de les faire débattre sur des situations morales concrètes. Le but est de leur donner plus de responsabilité dans l'établissement et de leur donner la possibilité d'un engagement d'intérêt général dans le cadre de l'établissement, sur le plan moral, en équipe.

* * *

Proposition n°32 : Faire signer par tous les parents la charte laïcité en début d'année scolaire.

Proposition n°33: Mettre en place des équipes mobiles d'intervention « laïcité » venant apporter leur aide aux équipes enseignantes.

* * *

Des enseignants peuvent être déstabilisés par les propos ou les attitudes d'élèves réfractaires à certains enseignements. Il s'agit d'éviter toute banalisation de ces comportements. Une équipe mobile doit pouvoir être sollicitée par un chef d'établissement en cas de difficulté particulière.

Question : *Comment donner du sens au pacte républicain et à la laïcité ?*⁹

Au-delà de la question de la déradicalisation, il est nécessaire de s'interroger sur la place de l'islam en France aujourd'hui.

La reconnaissance de l'islam dans l'espace public peut contribuer à la réussite de l'intégration citoyenne. L'appartenance républicaine n'est pas, par principe, exclusive de toute appartenance ethnique, culturelle ou religieuse. Pour autant, il ne faut rien céder sur les principes qui permettent, précisément, de donner corps à l'idée de communauté nationale. Dans cette

⁸ Ce nouvel enseignement moral et civique (EMC) doit remplacer l'actuel ECJS, il sera enseigné de la classe du CP à la Terminale (1 heure par semaine). Il est basé sur 4 axes : la culture de la sensibilité, la culture de la règle et du droit, la culture du jugement et la culture de l'engagement.

⁹ Selon l'expertise de Marion MARTY, référente nationale sur la laïcité et la pratique du culte à la Direction de l'administration pénitentiaire.

logique, il convient de tracer une ligne de partage claire entre les revendications légitimes - auxquelles il convient de donner satisfaction pour ne pas nourrir le sentiment d'exclusion/ de victimisation dont se nourrissent les communautarismes - et celles qui ne le sont pas.

Les conditions d'exercice du culte musulman traduisent des enjeux essentiels liés à la reconnaissance publique de l'islam français. L'un de ces principaux enjeux consiste à parvenir à un traitement équitable d'une religion qui ne bénéficie pas du régime favorable aux bâtiments préexistants à la loi de 1905. Un autre enjeu fondamental réside dans la formation des cadres religieux musulmans.

* * *

Proposition n°34 : Former des représentants du culte musulman, respectueux des valeurs de la République, à même d'élaborer un contre-discours avec des arguments théologiques.

Proposition n°35 : Créer une fondation pour soutenir la recherche sur l'islam et l'élaboration d'un contre-discours, indépendant des pouvoirs publics.

Proposition n°36 : Constitution d'un patrimoine immobilier culturel adapté aux besoins.

Le nombre de lieux de culte musulmans est insuffisant. Le déficit de lieux de culte est susceptible de laisser le champ libre au développement d'un « islam des caves ». Il est également nécessaire d'avoir une plus grande transparence du financement des lieux de culte musulmans.

Proposition n°37 : Soutenir la formation intellectuelle (théologique, juridique, linguistique...) des cadres religieux musulmans officiant en France dans le respect du cadre juridique existant.

* * *

Les pouvoirs publics souhaitent ainsi œuvrer à l'émergence de cadres religieux dont la formation leur permettra de diffuser un islam porteur des valeurs communes et d'encourager le processus d'intégration de la communauté qu'ils dirigent.

Conclusion

La menace terroriste n'a jamais été aussi importante aujourd'hui que ces trente dernières années. Le nombre d'individus impliqués, le passage à l'acte individuel, la diversité des profils, les modes opératoires, la multiplication des cibles sont autant de sources d'inquiétude. C'est face à une menace complexe et diverse, souvent invisible mais bien présente, éclatant au grand jour dans l'horreur la plus totale, que nous devons agir.

Face à cette menace qui peut frapper n'importe qui, n'importe où et n'importe quand, telle qu'elle s'est exprimée très récemment en Isère, il était indispensable d'avoir comme première réponse forte un renforcement des moyens de nos services de renseignement et de la justice anti-terroriste. Il est du devoir du gouvernement de tout mettre en œuvre afin de garantir la sécurité des Français, ce qu'il s'attache à faire quotidiennement.

Malgré tous les efforts entrepris, le risque zéro n'existe pas. Nous ne sommes pas uniquement face à un enjeu de sécurité mais bel et bien face à un défi de société. La réponse doit donc être globale.

Nous devons parer au plus urgent mais aussi préparer l'avenir.

Face à cette menace de grande ampleur, notre réflexion et notre action doivent porter sur le long terme.

Dans cette lutte contre le terrorisme, un des enjeux majeur est la gestion des radicalisés afin de permettre leur déradicalisation, dans la mesure du possible. Du fait de la diversité des profils, la réponse doit être individualisée. A chaque degré de radicalisation, une réponse adaptée : certains doivent être traités en milieu ouvert, d'autres dans un centre de déradicalisation et les plus dangereux en prison.

Il faudra être à la fois prudent et précautionneux, pour ne pas dire suspicieux, afin d'éviter toute forme de « taqîya ».

De la personnalisation du suivi dépend la réussite du dispositif de déradicalisation.

Nous avons bien conscience que les dispositifs de déradicalisation ne sont pas la solution magique ni même une solution idéaliste. Ils doivent faire pleinement partie de la palette des dispositifs qui doivent être mis en œuvre.

De manière générale, les différentes propositions faites dans ce rapport doivent faire l'objet d'une évaluation et d'un suivi dans leur mise en œuvre. Cette réflexion s'appuie sur l'évaluation des dispositifs existants en France mais aussi des expériences actuellement menées à l'étranger. Les dispositifs européens et français n'en sont qu'à leurs balbutiements, c'est pourquoi il n'y a pas le recul nécessaire pour les évaluer correctement. Ils semblent présenter

des résultats globaux positifs mais il faut aussi dire qu'il y aura des échecs : malheureusement, il n'y a pas de science exacte quand il est question de l'humain. Cependant, les éventuels échecs individuels ne signifient pas que tel ou tel programme est inutile ou inefficace. Il sera essentiel de mener une évaluation plus approfondie, avec un meilleur recul dans le temps, de ces expériences. Il faudra, là aussi, continuer à s'adapter, pour toujours s'améliorer.

Face à une menace en perpétuelle évolution, la réponse doit être en constante adaptation.

Enfin, cette nouvelle menace terroriste nous invite à nous interroger sur notre société de manière plus globale. Un véritable malaise parcourt notre société : crise identitaire, éducative, politique, sociale et sociétale. Une partie de nos concitoyens, en quête d'identité et de sens à leur vie, ne se reconnaît plus dans la France d'aujourd'hui. Alors, ils se raccrochent à une propagande djihadiste réalisée sur mesure incitant à la haine.

Nous ne sommes pas uniquement face à un enjeu de sécurité mais bel et bien face à un défi de société.

Face à cette crise globale de société, nous avons le devoir de réagir. Cela passe par la réinstauration du vivre-ensemble qui fonde notre pays, la réaffirmation des valeurs de notre société et la reconstruction de perspectives d'avenir pour les générations futures. Cela revient à montrer à ces hommes et femmes, jeunes pour la plupart, qu'ils peuvent retrouver une place dans notre société en leur donnant des aspirations d'accomplissement personnel, autres que par la violence et le djihad.

Trop souvent divisée, notre société a fini par se fracturer.

Il faut donc réapprendre à se connaître les uns les autres, à vivre ensemble et à partager. Pour cela, un élément unitaire car identique doit être instauré afin d'être un point de repère, partagé par tous. Dans cet objectif, ne faudrait-il pas instaurer un service national universel et obligatoire ? Ce n'est ni la réinstauration d'un service militaire ni le service civique. Pourquoi après avoir reçu une éducation gratuite au sein de l'école républicaine, un jeune ne pourrait-il pas donner quelques mois de sa vie pour servir la France à travers des travaux d'intérêt général (nettoyage de plages, surveillance de feu de forêt, aide aux associations) ? Cela permettrait le brassage des populations, en redonnant du sens aux valeurs de la République : il faut redonner du sens au mot République. Il faut redonner le goût de la France, une terre métissée et fraternelle.

C'est en étant unie que la France doit faire face à la menace terroriste.

La France ne pliera pas face au terrorisme. Jamais nous ne céderons face à cette menace, jamais nous ne renoncerons à ce qui fait l'âme de la France, à savoir ses principes, ses valeurs, ses symboles qui reposent essentiellement sur la primauté du droit.

Pour finir, je tiens à saluer et rendre un hommage appuyé à nos services de renseignement pour le travail remarquable qu'ils réalisent chaque jour, dans la discrétion la plus totale, afin d'assurer la sécurité de tous les Français.

LES PROPOSITIONS

Proposition n° 1

Mettre en place un fichier central de traitement des signalements

Proposition n° 2

Organiser la confidentialité des données collectées

Proposition n° 3

Développer les échanges avec les pays concernés par la radicalisation

Proposition n° 4

Intensifier la formation de tous les acteurs de terrain

Proposition n° 5

Accroître les capacités d'enquête à disposition des juges d'instruction

Proposition n° 6

Créer une structure nationale de soutien aux familles de radicalisés

Proposition n° 7

Faire intervenir des équipes pluridisciplinaires, associant étroitement le tissu associatif et offrant un suivi psychologique personnalisé et des actions visant la réinsertion sociale

Proposition n° 8

Créer un réseau de psychologues formés et spécialisés sur la radicalisation

Proposition n° 9

Faire un recensement à l'échelle nationale de tous les acteurs locaux

Proposition n° 10

Financer des référents « déradicalisation » au sein des collectivités locales

Proposition n° 11

Mettre en place un système de mentor à la danoise pour l'accompagnement des radicalisés

Proposition n° 12

Créer des centres dédiés de déradicalisation, tournés vers la réinsertion, avec une prise en charge contrainte

Proposition n° 13

Confier aux juges l'affectation dans de tels centres

Proposition n° 14

Renforcer les moyens du centre national d'évaluation (CNE), pour mieux hiérarchiser les degrés de radicalité et leur proposer des détentions adaptées

Proposition n° 15

Créer une échelle des risques à partir des fiches de signalements

Proposition n° 16

Formation du personnel pénitentiaire, notamment dans la reconnaissance des signaux faibles

Proposition n° 17

Créer de nouveaux quartiers dédiés dans les prisons

Proposition n° 18

Développer la prise en charge de la santé mentale en prison

Proposition n° 19

Formation des aumôniers musulmans en prison

Proposition n° 20

Créer des salles poly-culturelles dans les prisons à l'instar de la maison d'arrêt d'Osny

Proposition n° 21

Lancer une étude sur la récidive en matière de terrorisme

Proposition n° 22

Améliorer la coopération entre les autorités et les entreprises du numérique, en matière de lutte contre l'apologie du terrorisme

Proposition n° 23

Création d'un passeport Internet pour les élèves

Proposition n° 24

Créer un guide à destination des parents pour évoquer les dangers dans l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux

Proposition n° 25

Mettre en place une « task force » de « community managers » pour identifier et combattre le discours djihadiste sur le web

Proposition n° 26

Procéder à un référencement proactif en faveur de ce contre-discours

Proposition n° 27

Populariser et renforcer la plateforme Pharos (Plateforme d'harmonisation, d'analyse, de recoupement et d'orientation des signalements)

Proposition n° 28

Créer une grande fondation pour diffuser le contre-discours

Proposition n° 29

S'appuyer sur le témoignage de familles de victimes, les familles de djihadistes et de repentis pour élaborer un contre-discours

Proposition n° 30

Professionnaliser certains repentis crédibles

Proposition n° 31

Mobiliser des interlocuteurs du culte musulman pour élaborer un contre-discours avec des arguments théologiques

Proposition n° 32

Faire signer par tous les parents la charte laïcité en début d'année scolaire

Proposition n° 33

Mettre en place des équipes mobiles d'intervention « laïcité » venant apporter leur aide aux équipes enseignantes

Proposition n° 34

Former des représentants du culte musulman, respectueux des valeurs de la République, à même d'élaborer un contre-discours avec des arguments théologiques

Proposition n° 35

Créer une fondation pour soutenir la recherche sur l'islam et l'élaboration d'un contre-discours, indépendant des pouvoirs publics

Proposition n° 36

Constitution d'un patrimoine immobilier culturel adapté aux besoins

Proposition n° 37

Soutenir la formation intellectuelle (théologique, juridique, linguistique...) des cadres religieux musulmans officiant en France dans le respect du cadre juridique existant

TABLEAU DE SYNTHESE
DES REPONSES DES PREFECTURES
SUR LE FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

Préfectures	Signalements	Dispositifs	Difficultés rencontrées	Préconisations
2 Aisne	17 2 départs	Réunions de la cellule : travaux préparatoires avec des partenaires (conseil départemental, pôle emploi...) pour trouver des solutions individualisées. Un référent au sein du corps préfectoral est désigné. Il assure la liaison entre les différents partenaires.		Impliquer des acteurs de terrain Adapter les méthodes de travail : échanges d'informations et prise en charge des personnes Mettre en place un référent pour chaque dossier.
3 Allier		Etat-major de sécurité en formation restreinte. Partage d'informations.		
9 Ariège	10	Format restreint de la cellule retenu pour la confidentialité des données. 1 IST (interdiction de sortie du territoire prononcée par le juge judiciaire)		
10 Aube	18	Appel à projets : 6 projets d'actions 3 OST (procédure administrative d'urgence pour un mineur - opposition de sortie du territoire)	Manque de formation des partenaires	
12 Aveyron	2		Difficulté de la CAF pour désigner un référent et qui ne veut pas communiquer d'informations.	Créer une structure en capacité de prendre en charge les jeunes.
14 Calvados	40	3 iST Formation menée par le CIPD et l'organisme de Mme BOUZAR. Travail de renseignement mené par le service régional du renseignement territorial (SRRT) permet de faire émerger plusieurs situations nécessitant un suivi particulier.	Méconnaissance du phénomène de radicalisation. Les signalements ne sont pas pertinents et relèvent souvent d'inquiétudes de familles quant à une conversion ou une pratique affirmée de la religion musulmane.	Mise en place de référents de parcours et d'un suivi psychologique.

		Réunions avec le directeur de cabinet et le procureur de la République. Consignes pour sensibiliser les directeurs d'établissements scolaires.	Les partenaires peinent à trouver des solutions associatives.	
18 Cher		Formations pour les référents départementaux Demi-journée organisée sur la sensibilisation des chefs de services de l'Etat en collaboration avec le Renseignement et la MIVILUDES Réseau de référents Groupe de suivi restreint analyse les informations reçues et oriente les modalités de traitement Cellule de suivi social pilotée par la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations désigne un référent chargé du suivi individuel et des modalités de prise en charge. Elle accompagne aussi les familles	Tableaux informatiques posent problème de compatibilité avec les applications informatiques qu'utilise le ministère de l'Intérieur Peu de remontées d'informations du terrain (services sociaux notamment) réticences de certains professionnels à signaler des individus Outils inconnus	Application informatique nationale sécurisée permettrait de mieux fiabiliser les remontées hebdomadaires de signalements Diffusion régulière des bonnes pratiques Concours de psychologues volontaires ayant une formation adaptée.
21 Côte-d'Or	12	Réunion de sensibilisation avec CIPD et CPDSI. OST Rapprochement avec les associations : appels à projets.	Dispositif des IST trop restrictif. Cas qui ne rentrent pas dans la circulaire. Accompagnement psychologique des signalés et de leurs proches. SRRT face à une explosion de cas signalés issus de l'Education nationale, d'associations ou de services de l'Etat.	Créer un partenariat avec le centre hospitalier psychiatrique.
23 Creuse		Les actions mettent l'accent sur la participation		

		des jeunes pour une meilleure intégration à la vie de la cité. Sensibilisation aux discriminations sexistes à destination des jeunes de 14 à 16 ans. Réunion avec les associations engagées dans le « mieux vivre ensemble » Assises sur la Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République.		
27 Eure	40	1 IST Groupes d'évaluation orientent les cas. Travail pédagogique mené au sein de la cellule de suivi.	Certains parents nient toute radicalisation.	Demande d'aide de l'Etat de la part de certaines familles. Assistance pour l'enfant demandée.
28 Eure-et-Loir	49	Sensibilisation des chefs d'établissements scolaires en lien avec la MIVILUDES et le SDRT Rencontres organisées avec le Conseil Départemental et les forces de l'ordre Séminaire pour sensibiliser le personnel du conseil départemental Travail en 2 groupes : 1. Mineurs : déclinaison locale du conseil départemental de prévention de la délinquance et du groupe de travail sur les dérives sectaires 2. Majeurs : échanges entre les forces de l'ordre et le Procureur de la République Suivi des parents assuré par le Centre contre les manipulations mentales Discussions dans les établissements scolaires	Mesures d'interdiction de sorties du territoire manquent de réactivité Articulation entre les acteurs reste complexe : le volet sanitaire ne peut intervenir qu'après un diagnostic précis	Impliquer l'Education nationale Rôle des infirmières scolaires et assistants sociaux est primordial Collaboration entre le SDRT et la Direction départementale de la Sécurité Intérieure. Actions de prévention auprès des jeunes et des familles Favoriser le contact et la prise de conscience auprès des jeunes avec des interventions d'associations, pièces de théâtre permettent un retour de dialogue.

		sur la laïcité : Rencontre entre sous-préfet, le maire, directeur académique des services de l'Education nationale et un imam dans un collège. Action de prévention partenariale : association d'avocats expliquant le cadre sociétal (internet, violence, sanctions) et compagnie de théâtre : favoriser le contact.		
29 Finistère	52	Réunions de l'état-major : accent sur la prévention 3 interdictions de sortie du territoire Contact des associations compétentes. Appel à projets FIPD	Manque de formation Manque de travailleurs sociaux Financement limité	Elargir sources de financement auprès des acteurs sociaux : Conseil départemental, CCAS, CAF Harmoniser les dispositifs locaux
30 Gard		Journée de formation à la prévention de la radicalisation en préfecture. Intervention de la CIPD et du Centre des dérives liées à l'islam radical. Sur le phénomène d'endoctrinement religieux et aux réponses apportées par les pouvoirs publics. 8 OST et 4 IST		Formation des acteurs locaux
31 Haute-Garonne	69	Tableau de suivi de tous les cas Rubrique « mise en attention à l'embarquement » : permet d'attirer les fonctionnaires de la PAF sur un mineur qui tenterait d'embarquer pour l'étranger depuis l'aéroport de Toulouse Blagnac.	Manque de coopération des collectivités territoriales : services sociaux du CD ou CCAS de la mairie de Toulouse. Demandes de renseignements pour des mineurs restées lettre morte. Familles rarement volontaires pour suivi. Difficulté d'adopter le bon comportement face à des mineurs scolarisés ayant	Dispositif de soutien psychologique et social suffisamment structurant et spécialisé à proposer aux intéressés et aux familles. Equipe pluridisciplinaire dans une équipe mobile d'intervention (psychologue en médiation familiale, éducateur spécialisé) : relais de proximité de l'équipe mobile d'intervention. (fin juin)

			manifesté leur volonté de partir pour le djihad et contraints de se réinscrire dans un parcours scolaire.	
35 Ille-et-Vilaine	25	- suivi social ou socio-judiciaire via PJJ - mesures de police administrative : IST - mesures pénales de droit commun : interpellation pour violence, détention d'armes ou mouvements de fonds suspects	Donner suite à tous les signalements Nombre et format des tableaux de suivi à remplir	- remplacer les tableaux par une base de données à accès sécurisé et partagé par services spécialisés et préfectures - réduire le format des cellules départementales en charge de l'instruction des signalements - association d'autres partenaires dans le cadre d'un réseau de référents de confiance
36 Indre	12		Réserves sur La présence de représentants du conseil départemental et d'associations Problème de la confidentialité	
38 Isère	120	Réunion des comités de suivi chaque mois. Présence des 3 parquets. Services de l'Etat ont les outils : fiche type de signalement, respect du circuit de traitement du signalement.	Difficulté d'obtenir des rapports d'analyse établis par le centre de prévention des dérives sectaires liées à l'islam pour les signalements. Rôle des maires difficile à cerner : travaillent sur la « prévention primaire » alors que les attentes des préfectures sont axées sur l'aspect opérationnel (prise en charge concrète des jeunes) = décalage réel. Les cellules de veille préexistantes dans le cadre des CLSPD dans certaines villes n'associent pas les services de l'Etat. Conseil départemental refuse l'utilisation des fiches types dites « EMS » au profit des dispositions prévues par le code de l'action sociale et des familles. Argument : absence de cadre juridique	Forme des remontées d'informations entre échelons mériterait d'être simplifiée Création du fichier de traitement des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste = réelle attente L'offre de formations du CIPD n'est pas suffisante => Sessions de formation continue en parallèle de sessions de formation initiale 6 suggestions : 1. définition claire de ce que recouvre la radicalisation 2. effort conséquent sur le volet formation des acteurs locaux, ciblage précis des bénéficiaires ; développer les approches pluridisciplinaires 3. améliorer le repérage des situations à risques et le traitement des signalements 4. développer des outils permettant de contrer le

			des modalités de transmission de ces informations et absence de transmissions sécurisées. Difficulté majeure est l'adaptation permanente des filières terroristes au discours institutionnel et aux mesures mises en place. Pour les mineurs, difficile de convaincre les parents pour prendre des OST. Les mesures d'OST semblent relativement faciles à contourner (sortie en voiture de l'espace Schengen, vol de CNI) malgré l'inscription au fichier Schengen. Mesures de retrait de passeport neutralisées dans le cadre des doubles nationalités. Moyens du CIPD insuffisants. Problème : situation évolue constamment	discours radical 5. réfléchir à l'articulation entre action judiciaire et administrative pour les majeurs 6. améliorer les outils mis à disposition des préfets : mise en place du futur fichier de traitement des signalements Assurer une interconnexion du fichier de traitement des signalements avec les applications nationales de délivrance des titres
39 Jura	6 du CNAPR	3 OST de mineurs Utilisation des « fiches repères d'expérimentation » du CIPD.	Volume important de fiches de signalement transmises par le SDRT et difficulté de distinguer la pratique d'un islam rigoriste et la radicalisation Les remontées d'informations hebdomadaires adressées par la préfecture au CNAPR et au CIPD sont parallèlement transmises par d'autres services (SDRT, police) à leur administration régionale ou centrale.	Diffuser les « fiches repères d'expérimentation » mises à disposition par la CIPD auprès des parties prenantes. Apporter culture et formation au personnel de la préfecture Simplifier les circuits de retour d'informations aux autorités compétentes Finaliser un organigramme type reprenant l'ensemble des services ayant à connaître de cette problématique

				et faisant ressortir les liens de subordination, de coopération ou d'échanges. Une diffusion auprès des parties prenantes serait opportune.
41 Loir-et-Cher		14 les services du Loir-et-Cher ont bénéficié d'une formation. ACESM : cellule d'accompagnement et d'écoute réinsertion suit les cas non suivis par la justice, la psychiatrie et les services de sécurité. Suit les mineurs en situation d'échec et de fragilité, inscrit dans un parcours délinquant, non placé sous-main de justice. Soutient les familles aussi. Groupe d'évaluation : renseignement, comité de pilotage restreint (cabinet, ACESM, CG, SDRT), cellule de suivi tous les 6 mois accompagne les familles.		Envisage de créer une cellule restreinte en collaboration avec le CD et une association de prévention spécialisée et la CAF Recours à une association spécialisée pour assurer la reconstruction des jeunes touchés par le phénomène de radicalisation. Repentis participent au dispositif de prévention des départs en leur proposant de faire des actions de communication ou information auprès d'autres personnes.
42 Loire	66	3 OST Réunion de la cellule de suivi en comité restreint chaque semaine. Evalue les signalements. Réunions élargie pour un diagnostic. Echanges, avis sur les mesures. Volet prévention : -travail de sensibilisation des plus jeunes aux risques liés à internet - mise en place d'un dispositif d'accompagnement individualisé en direction des familles et des jeunes les plus exposés.	Difficile de différencier les situations : délinquant, troubles psychiatriques, ambitions djihadistes véritables. Temps passé sur des dossiers hors-sujets. Des signalements concernent des situations familiales qui n'acceptent pas des changements de comportement d'ordre culturel (conversion à l'islam)	Donner de la visibilité aux programmes ministériels développés sur le thème. Education nationale, la santé. Bien définir la radicalisation. Travail de l'UCLAT doit s'accompagner d'un renforcement des moyens matériels et humains des renseignements. Maintien d'un suivi rigoureux de certains signalements dans la durée. Individu peut se faire oublier des services. Echanges départementaux (notamment zonaux) devraient être systématisés pour favoriser les prises en compte les plus précoces.
43 Haute-Loire			Certains partenaires ont des réticences	
45 Loiret	20	Compte rendus hebdomadaires pour le ministère	Pas de structures de prise en charge psychologique des signalés en dépit des	Professionaliser et organiser l'accompagnement des familles

		Examen des situations individuelles. IST et OST Familles reçues par directeur de cabinet. Huit bénéficient d'un accompagnement individualisé. Lien avec le CIPD Organisation de formations avec les acteurs locaux Mise en place d'un partenariat avec l'école de la 2^e chance (E2C) pour réinsertion des jeunes. Parcours de re-scolarisation de jeunes enfants	appels à candidature. Pas d'aumôniers musulmans et de référents théologiques	
46 Lot		Un interlocuteur unique (SDRT) relaye les éléments recueillis aux services spécialisés		
47 Lot-Et-Garonne	12	Mise en place d'un réseau des référents de confiance : conseil départ, agglomérations, missions locales, pôle emploi, organismes HLM Procureur de la République est destinataire de tous les signalements reçus. IST et OST (3) Consultation départementale visant à identifier les sujets de préoccupation de la communauté musulmane avec présidents d'associations du culte musulman et les personnes d'origine musulmane représentant la société civile.	Adhésion des conseillers et travailleurs sociaux de terrain opposés à fournir des informations. Culture « maison » se heurte aux cadres. Beaucoup s'interrogent sur la nature des comportements à partir de laquelle on peut considérer qu'il y a signe de radicalisation. Travail du SRDT parfois entravé par le fait que la personne signalée puisse identifier le signalant. L'organisme signalant refuse toute prise de contact avec le signalé.	Faire un guide des comportements méritant d'être signalés Eduquer les jeunes autour de leur double culture. Faire apprendre l'histoire des religions « islam des Lumières » Valoriser le mérite et l'exemplarité Ouvrir des perspectives : faciliter la recherche de stages, trouver des parrains dans le monde de l'entreprise.
48 Lozère		Cycle de formation	Remontées d'information et synthèses	Besoin d'une formation pour le personnel en cas de

		Diffusion d'un guide	d'activité à destination de la capitale se succèdent et conduisent à répéter les mêmes éléments Associations culturelles ne veulent pas partager les situations préoccupantes	candidat au djihad Constituer à l'échelle régionale, zonale, voire nationale, des équipes spécialisées qui interviendraient ponctuellement dans chaque département, à la demande, selon les urgences
50 Manche		Réunion de suivi hebdomadaire au cabinet en marge de la réunion sur la sécurité, synthèse dans tableaux transmis à l'UCLAT/ CNAPR. Etats-majors de sécurité Unités de gendarmerie et de police disposent de fiches de procédures destinées à organiser le traitement initial des informations. Si un cas est avéré, élargissement au conseil départemental, à l'agence régionale de santé et associations. Appel au CIPD si urgence	Pas de psychologues formés	
51 Marne		Formation du SG CIPD pour la sensibilisation de plus de 200 travailleurs sociaux, chefs d'établissements scolaires, gendarmes et policiers Très bon partenariat local Cellule d'évaluation, dite « cellule restreinte » conduite sous la présidence du préfet, articulation étroite avec les deux Procureurs. Cellule interministérielle et inter-partenaire, en marge des Etats-majors départementaux de sécurité. 3 ^e cellule créée pour favoriser l'accompagnement des familles. Deux associations apportent un suivi familial, sous	Dissocier les signalements. Les RT et la DRSI ne peuvent pas suivre toutes les personnes. Travail en partenariat avec l'Education nationale et les travailleurs sociaux du Conseil départemental. Situations ne remontaient pas par peur de représailles contre les élèves et familles. Pas d'associations pour le suivi et l'accompagnement des familles	Suivi des familles avec les associations

		forme de groupe de parole.		
53 Mayenne	14	Formations Fiches repères par le SGCIPI Collèges et proviseurs impliqués Elus sont des observateurs surtout. Parcours individualisés.		Mise en place d'une structure pour la prise en charge des jeunes de retour de zones de conflits. Réinsertion.
54 Meurthe-et-Moselle	30			- centre de prévention des dérives sectaires liées à l'islam - mise en place d'une antenne locale ou régionale de cet organisme - actions de formation déconcentrées - fiches repères contenues dans le kit formation - mobilisation de l'enveloppe du FIPD affectée à la prévention de la radicalisation, financements d'intervenants extérieurs
55 Meuse	2 CNAPR 4 autres	Groupe d'évaluation « radicalisation violente » étudie les signalements et redirige vers la cellule de prévention le cas échéant. Notation du dossier en fonction du risque de départ.		Ne pas multiplier les canaux et les consignes de remontées d'informations afin de consolider les données.
56 Morbihan		Articulation UCLAT – CIPD – DLPAJ CIPD propose des financements pour des projets de déradicalisation La DLPAJ (Direction des Libertés Publiques et des Affaires juridiques) est sollicitée pour les sujets liés aux articulations transfrontalières telles que les IST. Les référents radicalisation des deux parquets sont présents lors des réunions mensuelles Les représentants du culte musulmans ont été sollicités pour d'éventuelles interventions auprès des jeunes sur les valeurs de l'islam.		
57 Moselle		Cellule propose un dispositif d'accompagnement des familles. Elle constitue un outil d'aide et de soutien aux familles de	Degré peu pertinent des signalements laissés sur la plateforme web gérée par l'UCLAT	Transformer les dispositifs pilotés par le Ministère de l'Intérieur en véritables dispositifs interministériels Formation des agents

		jeunes en voie de radicalisation. Elle propose un accompagnement psychologique, social et éducatif.		Critère d'affectation des signalements aux préfectures par l'UCLAT mérite d'être discuté : les signalements sont transférés en préfecture en fonction des lieux de résidence de la personne signalée et non de la personne signalée. L'UCLAT devrait transférer directement le signalement aux deux préfectures, celle du signalé et celle du signalant. Tableaux de reporting de l'UCLAT devraient être simplifiés.
59 Nord		Formations pour les agents du cabinet Référent = directrice « Enfance Famille » Actions dans le cadre d'enfance en danger. Clubs de prévention dans les quartiers et mobilisés par les services du préfet délégué à l'égalité des chances Forums sur « moyens de lutte contre la radicalisation » (personnalités représentatives du culte musulman en France, comme Dalil BOUBAKER, historiens, société civile et administrations) et sur la laïcité et les pratiques religieuses dans le milieu carcéral, avec les autorités religieuses et les services de l'Etat, 100 aumôniers de toutes confessions et des directeurs de prison. IST : inscription dans le fichier des personnes recherchées et signalement au système d'information Schengen. Pour les majeurs, la loi du 14 novembre 2014 instaurant un dispositif d'IST d'une durée maximale de 6 mois entraîne l'inscription du suspect dans le SIS. Impossible	Pas de référent désigné pour suivre chacun des cas individuellement La confidentialité des renseignements empêche des retours probants et déterminants permettant d'actualiser les situations. Très difficile de mobiliser les associations. Association d'aide aux victimes de dérives sectaires ou d'accompagnement des familles : ADFI, s'est désolidarisée de son relais national => CAFFES, sans moyen de fonctionner. Passent par la Belgique pour partir en Turquie, sans être inquiétés. La circulaire du 5 mai 2014 n'est pas opérante pour les familles « sur le départ » dans lesquelles des jeunes sont en cause puisque seules les personnes investies de l'autorité parentale peuvent agir et constituer un dossier d'OST. Ainsi, les grands-parents ou les co-latéraux n'ont aucun moyen d'action pour	Diffusion d'éléments concrets en matière de prise en charge des jeunes et d'accompagnement des familles, les retours d'expérience et de bonnes pratiques avec la mutualisation des outils peut être développés. Il faut une des structures d'accompagnement des familles et de désendoctrinement. Besoin de formation pour les acteurs associatifs, travailleurs sociaux. Actions en direction des prisons et sortants de prison. Prise en charge de l'insertion professionnelle et sociale par un suivi individualisé évitant l'isolement. Apprentissage des valeurs de la République pour les jeunes de la PJJ.

		alors, en théorie, d'utiliser un moyen de transport. 4 retraits de passeport	empêcher le départ de leurs petits-enfants. Le juge ne peut prendre qu'une mesure transitoire dûment motivée. Or, il faut établir que les enfants sont actuellement « en danger ».	
60 Oise	92 dont 35 CNAPR	<u>Volet préventif</u> : Comité de suivi relatif à la prévention 1 fois par mois. Une équipe mobile de prévention en partenariat avec la PJJ et la fédération française de santé mentale. Fait intervenir 2 psychologues et un référent musulman auprès des familles. Même action prévue en direction des détenus. En amont actions d'accompagnement, des formations des référents locaux. 17 référents départementaux du comité de suivi ont eu une formation. Mise en place d'une unité mobile de suivi en mesure d'intervenir dans tout le département. Interventions du référent musulman déterminantes. <u>Volet opérationnel</u> : Comité d'évaluation toutes les 2 semaines. Suivi des signalements. Tableau de synthèse transmis à l'UCLAT et aux Procureurs. 2 OST	Impossibilité d'éviter le départ d'un individu déterminé de se rendre sur zone par voie terrestre à partir d'une destination intermédiaire qui ne nécessite pas la possession d'un passeport. Inadaptation à la situation des djihadistes sur zone de retour.	
62 Pas-de-Calais	50	5 OST	IST : durée d'instruction longue, nécessiterait la mise en place d'une	

		Rencontres avec le psychologue et le Conseiller principal d'Education Recherche de renseignements sur le suivi scolaire des mineurs Organisation de visites de contrôle supplémentaires pour des enfants dont l'instruction est assurée par les parents. Enquêtes sociales et organisation de rencontres avec les familles en présence d'une puéricultrice ou d'une assistante sociale par le Conseil Général.	mesure conservatoire de récupération des documents d'identité	
63 Puy-de-Dôme	37	Groupe d'évaluation se réunit régulièrement. Echanges quotidiens entre services de la préfecture et du renseignement territorial. 1 IST	Aucun signalement émanant des représentants de la communauté musulmane Problèmes psychologiques pose le problème du suivi des personnes.	
64 Pyrénées-Atlantiques		Mobilisation des maisons d'arrêt et centres hospitaliers qui participent à la cellule de suivi. Information spécifique délivrée aux services partenaires de la ville : police, MJC, bailleurs sociaux, centres sociaux.... Groupe d'évaluation : renseignement de la gendarmerie, SDRT, PJ, Sécurité intérieure.	Difficulté pour trouver des intervenants compétents en province. Certaines associations profitent des crédits complémentaires des préfectures. Effet d'aubaine, sans pour autant avoir les compétences.	Equipe mobile d'intervention Formations pour professionnels de l'intervention sociale, éducative et psychologique.
66 Pyrénées-Orientales	60	<u>Recensement</u> : -deux points d'entrée de signalements : plateforme de l'UCLAT et fiche de signalement départementale - désignation d'un service pilote pour l'évaluation des signalés (SDRT, SI) - un référent unique : préfet - circulation de l'information entre préfecture et forces de l'ordre et services de sécurité		Besoin de formation par le biais du CIPD et du ministère Travail en lien avec le CIPD ; conseils

		<u>cellule de suivi</u> : désigne l'interlocuteur le mieux adapté à la prise en charge de la personne signalée <u>Comité de pilotage de prévention</u> : chaque institution y est représentée par son référent radicalisation. Met en commun les pratiques, recense les actions, afin de coordonner. <u>Plan départemental d'actions de prévention</u> 2 IST Actions de prévention : affiches, spots, sensibilisation		
67 Bas-Rhin	195	Cellule divisée en deux : 1. détection de la menace 2. accompagnement Nomination d'un Procureur coordonnateur entre les Parquets des ressorts des 3 TGI Réunion hebdomadaire des services de police pour faire le point sur les dossiers. Convention en décembre 2014, entre l'Etat, la Communauté urbaine de Strasbourg : porte sur les consultations psychiatriques expérimentales Séances d'informations dans toutes les structures en place et dans des établissements scolaires. Formation en demi-journées pour les	Dispositions de l'article 375 du Code civil (mesures à but thérapeutique ordonnées par les juges pour enfants) applicable aux mineurs et dispositions du Code de santé applicables aux majeurs et concernant les mesures d'hospitalisation sous contrainte prises par l'autorité administrative ne sont pas opérantes. Détection sans signes apparents reste préoccupante La radicalisation n'est pas sous « radar » des acteurs de terrain et acteurs sociaux. Problématique sur fond d'idéologie religieuse difficile à appréhender par les services sociaux.	Mise en place d'un fichier national de suivi des personnes radicalisées (FSPRT) Besoin de formation Progrès à faire dans le volet « accompagnement » Formation et statut des cadres religieux musulmans

		travailleurs sociaux. Thèmes : présentation du dispositif de lutte contre la radicalisation, typologie de la radicalisation, géographie musulmane de l'agglomération, droit de la protection judiciaire de la jeunesse, identité, laïcité. Observatoire de l'intégration et de la ville missionné pour élaborer un module de formation sur 3 journées pour les travailleurs sociaux. Réunion des COPEC Réunion des chefs d'établissements scolaires Conférences citoyennes dans les quartiers à l'initiative de la mairie. Instance de dialogue pour l'islam se mobilise particulièrement sur l'amélioration de la formation des cadres religieux avec un diplôme universitaire de formation civique et l'enseignement du fait religieux.	Déficits éducationnels, décrochage des valeurs républicaines.	
68 Haut-Rhin		2 IST Travail interdépartemental pour échanger sur les cas identifiés et les pratiques. Sensibilisation des maires Travail de détection et de prévention dans les établissements pénitentiaires et centres éducatifs relevant de la PJJ et du conseil départemental	Binationaux peuvent échapper aux IST	Faire appel à une équipe mobile d'intervention pluridisciplinaire du CIPD Au retour, une prise en charge pluridisciplinaire nécessaire sur le plan psychologique, social et professionnel.

		Suivi pénitentiaire mis en place après un contrôle de l'ensemble des établissements avec leurs responsables et la justice Implication des services du conseil départemental pour la recherche d'une prise en charge des mineurs et des familles. Fiche de procédure a été élaborée pour les cas devant faire l'objet d'un suivi socio-éducatif Travail intensif de mobilisation ; réunions avec les services de l'Education, Rectorat et Inspection académique		
69 Rhône	161	IST et OST, mesures judiciaires d'ordre éducatif efficaces		
70 Haute-Saône		Formations adaptées Traitement médico-social, parcours individualisé.	Prise en compte de la part de l'Education nationale reste timide.	
73 Savoie		<u>Volet repérage</u> : Etats hebdomadaires des signalements. Revue mensuelle des cas signalés Cellule de repérage Bilan mensuel <u>Volet accompagnement</u> : Cellule d'accompagnement Soutien des familles : création de groupes de parole, orientation des familles vers des associations.	Deux tableaux : individus signalés par le CNAPR et ceux signalés par l'EMS, alors que le traitement est le même. Les tableaux sont complexes, ne permettent pas de faire figurer de manière précise, à l'usage local, le suivi effectué pour chacun des cas. Il n'existe pas de tableau recensant l'ensemble des cas signalés. Coordination complexe. Car contours et limites de cette politique	Refonte des tableaux. Faire émerger des projets de sensibilisation à destination de publics non professionnels. Développement d'une plateforme dématérialisée de ressources serait opportun. CIPD devrait traiter d'autres sujets que celui de l'auto-radicalisation des jeunes. Recherches approfondies : la radicalisation par les prêches d'imams radicaux. Renforcer la coordination entre DDSI et SDRT afin

		<u>Volet sensibilisation</u> : actions de sensibilisation des professionnels Séminaire avec le SG CIPD et le CPDSI et les acteurs locaux. Animation d'un réseau départemental de lutte contre les phénomènes de radicalisation. Groupe de travail pour réaliser un maillage territorial de correspondants radicalisation. Action de formation pour créer un réseau d'acteurs et une culture commune d'intervention. Animer des collectifs territorialisés pour un travail en réseau.	est évolutive en permanence. SDRT saturé par les signalements. Tous les individus ne peuvent faire l'objet d'un accompagnement, ni leur entourage. Certaines personnes coupent tout lien avec les « institutions ». Nombre important d'acteurs crée des difficultés. Certains ministères ont dispensé des consignes à leurs services déconcentrés sans avoir visiblement pris connaissance des dispositifs locaux. Les magistrats du siège notamment de la justice des mineurs, restent à l'écart. Maintenir la discrétion et confidentialité des cas signalés. Nouveauté : les acteurs perdent encore du temps pour identifier les enjeux, partenaires et dispositifs. Procédures pas encore connues. Manque de culture à l'égard des phénomènes de la radicalisation.	d'éviter des attributions orphelines dans le suivi des cas signalés. Au ministère de l'intérieur, identifier un acteur unique en charge de la centralisation des informations. Simplifier les remontées d'informations à l'administration centrale par la voie d'un fichier ou d'une application unique. Assurer au sein d'une mission de prévention la coordination du dispositif permettant le suivi social aussi bien que policier des cas signalés. Clarifier le niveau et la confidentialité des informations échangées dans les différentes instances de traitement Routiniser les procédures Développer des fiches-réflexes et les témoignages de bonnes pratiques pour gagner en efficience Développer la recherche et la rendre accessible Multiplier les formations, formations spécifiques dispensées par des professionnels avertis. Utiliser les ressources du service civique pour des actions de formation et de sensibilisation
74 Haute-Savoie	37	2 IST 4OST Suivi en groupe restreint tous les 15 jours Réunions de police toutes les semaines pour évoquer les faits nouveaux Fiche détaillée est transmise par le SDRT sur la	Absence d'associations locales pour prendre en charge les jeunes et les familles Absence de psychiatres et psychologues ayant une bonne connaissance du phénomène	

		personne et l'entourage Comités de suivi individuels dédiés sont mis en place pour suivre de manière collégiale et approfondie les situations les plus préoccupantes Réunions des cellules du partenariat des ZSP du département	Référents musulmans peu disponibles et la plupart des intervenants sont des femmes auxquelles certains jeunes radicalisés refusent de parler	
77 Seine-et-Marne	55 au 1 ^{er} trimestre 2015, 74 en 2014	Ems, réunion de la cellule de veille « sécurité » permettant d'évoquer les nouveaux cas signalés. Cellule de veille « volet social » rassemble les services sociaux du CD, la CAF, l'inspection académique, la DDCS, SDRT, DDSI. Création d'une cellule d'écoute et d'accompagnement des familles confiée à une association. Constituée d'un psychiatre et de travailleurs sociaux spécialisés. Colloque sur la radicalisation violente. 2 IST	OST et IST ont des limites : mesures ne sont pas prises à temps parfois. Mise en place d'une fiche S n'empêche pas les départs malgré l'inscription au fichier des personnes recherchées.	Fiches S permettent des échanges avec les préfectures pour éviter des renouvellements de passeports.
84 Vaucluse		Organisation d'une journée de réflexion sur la place du maire dans la prévention de la radicalisation Création d'une pré-cellule avant examen des cas par la cellule de prévention de la radicalisation Dispositif de prise en charge éducative des jeunes en voie de radicalisation qui ne se sont pas rendus sur les zones de combat.	Faux signalements Communes sont encore très en retrait dans l'action à conduire Ost et IST sans effet sur les ressortissants étrangers La motivation des IST peut mettre en difficulté les familles qui sont à l'origine du signalement de leur enfant radicalisé	Prévoir une transmission en temps réel d'une fiche CNAPR en préfecture qui avise sans délai les services concernés

85 Vendée		1 IST Comité local de suivi : implique les départements ministériels au travers de leurs échelons départementaux Attention portée sur l'évolution des comportements, notamment sur les cas relevant des soins psychiatriques. Relation avec l'Education nationale permet d'objectiver les signalements.		
87 Haute-Vienne	10	2 OST	Difficulté de faire cohabiter des thématiques relevant du renseignement avec le suivi social des situations individuelles	
89 Yonne		Séminaire dédié aux chefs d'établissements scolaires et leurs adjoints Séminaire de sensibilisation avec les travailleurs sociaux	Retard du ministère de l'Education nationale Travail difficile avec les associations et collectivités : émiettement administratif et tissu associatif faible Travailleurs sociaux n'ont pas l'habitude de travailler avec l'Etat : contraintes déontologiques	Faire appel à des travailleurs sociaux salariés par une association d'aide aux victimes Inefficacité des fiches de sûreté (fiches S) qui n'ont aucun rôle en cas de sortie du territoire autrement qu'en avion ou bateau. Renforcer la coopération avec les collectivités territoriales et les associations. Classification des documents et notes Coordination par le Préfet de département.
91 Essonne	124	Réunion en préfecture des imams et des responsables des lieux de culte musulman Conférences en préfecture sur l'islam et le	Sentiment de peur des imams ; qui précisent que dans les pays arabes, ce sont la police et la justice qui s'occupent des terroristes islamistes.	Meilleure connaissance de l'islam et de ses enjeux Privilégier le dialogue local entre les responsables du culte musulman et les pouvoirs publics, personnifiés au

	radicalisme religieux, menées par la commissaire divisionnaire, chef du SDRT, à destination des agents publics, fonctionnaires de la préfecture, de la DDI, les principaux de collèges, proviseurs, enseignants, travailleurs sociaux, élus locaux et fonctionnaires territoriaux. Réunions restreintes avec les maires des communes les plus importantes pour échanger sur les enjeux des confrontations de la vie publique avec la menace terroriste. Modules spécifiques sur les valeurs républicaines, la citoyenneté, la laïcité, organisés en préfecture pour des groupes de jeunes adultes issus de la formation professionnelle ou du système scolaire. Les cadres du BSISR sont spécialement chargés de l'animation de la cellule et constituent le point d'entrée des familles de signalés. Dotés d'un téléphone portable dédié permettant d'être joints plus aisément Faciliter les démarches administratives, comme droit des familles à s'occuper des affaires courantes d'un de leurs membres parti en Syrie. Facilite aussi l'inscription de jeunes en voie de radicalisation dans les processus de formation et de professionnalisation. Réseau de référents effectif. Permet de détecter les comportements et d'identifier des	Crainte de l'association « Ressources » d'être la cible de filières djihadistes par mesures de rétorsion. Luttes d'influence au sein des communautés musulmanes. Prosélytisme radical. Certains signalements non pertinents. Prison de Fleury-Mérogis : les responsables religieux s'inquiètent de la facilité avec laquelle les détenus islamistes non placés en isolement pénètrent les esprits. Le directeur de la maison d'arrêt a alerté sur l'impossibilité légale de placer des détenus mineurs à l'isolement.	travers de contacts privilégiés et réguliers avec les membres du corps préfectoral. Formations pour les agents de préfecture Rassurer les partenaires Définir strictement la mission des agents de préfecture qui interviennent auprès des familles Préfets et recteurs d'académie doivent porter les valeurs républicaines dans les établissements scolaires Préciser les modalités locales de prise et d'exécution des OST et IST entre autorités administratives et judiciaires Les collectivités locales et leurs élus doivent être mises en situation de pouvoir participer aux dispositifs.
--	---	--	--

		attitudes radicales au sein des services de l'Etat. L'association « Ressources » organise l'accompagnement psychologique des familles suivies.		
94 Val de Marne		Réunions de travail spécifiques, intégration du Conseil départemental dans la cellule de suivi. La cellule fonctionne en réseau. Un point hebdomadaire est réalisé sur le suivi policier des signalements avec les services de renseignements. Le service communication de la préfecture a assuré la diffusion des flyers du ministère de l'intérieur relatif au numéro vert. L'association de Dounia Bouzar, le CPDSI est sollicitée pour organiser la formation des agents et des prestataires en charge des évaluations et de l'action éducative auprès des mineurs signalés. Pour renforcer et professionnaliser le dispositif de traitement des signalements concernant les majeurs, les liens entre l'association SOFI-ADFI 94 et le Conseil départemental s'organisent pour mettre en place les passerelles utiles. Double diagnostic des signalements, à la fois « policier » et « social »	Les acteurs locaux maîtrisent mal le phénomène nouveau. Pour les majeurs, l'impossibilité juridique d'imposer des mesures d'accompagnement social, hors décision judiciaire, complique l'action de la cellule de prévention. Contournement des mesures d'IST et OST	Une culture professionnelle doit s'établir pour adapter l'action des acteurs de terrain qui connaissent le territoire et les partenaires utiles. Réaffirmer pour les mineurs, qu'il appartient aux acteurs légaux de la protection de l'enfance de se saisir de ce sujet
95 Val-d'Oise	51 CNAPR 76	Chefs d'établissement scolaires du Val d'Oise ont suivi une séance d'information sur les signes de radicalisation.		

	autres	Séance organisée par le SDRT et la DDSI. Entretiens téléphoniques avec les familles. OST et 16 IST Séance de sensibilisation pour les élus locaux, la PJJ et le CG. Prochainement, les cadres de l'administration hospitalière. Pour la prise en charge et accompagnement personnalisé des familles et des majeurs, élaboration de fiche de procédure. Prise en charge dans 2 associations pour les familles.		
--	--------	---	--	--

Ont contribué à la mission et à la rédaction du rapport :

Philippe-Xavier PIMOR
Administrateur civil, chargé de mission au ministère de l'intérieur

Chloé TENCE
Collaboratrice

Sylvie GALERE
Collaboratrice parlementaire